

JUIL.
2018

N° 38

BM

BULLETIN
MUNICIPAL



www.sainte-fereole.fr



• INFOS COMMUNALES
• EDITO



FINANCES



À LA UNE

MAISON MÉDICALE :
LES TRAVAUX



EN BREF



LE COIN DES ASSOCIATIONS



LES CONSEILS MUNICIPAUX



LE CARNET



PATRIMOINE : L'HISTOIRE DU PRESBYTERE



L'AGENDA



AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE REGION NOUVELLE-AQUITAINE

La Région Nouvelle-Aquitaine s'engage pour faire de l'éducation et de la formation une priorité afin que chaque jeune lycéen, apprenti et étudiant puisse se construire un solide parcours de réussite depuis son choix d'orientation jusqu'à son accession à l'emploi. A cet effet, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine a décidé de mettre en place une aide au passage du permis B (sous conditions de ressources) pour inciter les jeunes diplômés ou suivis en mission locale âgés de 17 à 25 ans, à passer leur permis et ainsi faciliter leur insertion professionnelle. Cette aide est accessible sous certaines conditions et mise en place depuis juillet 2017. Le montant de l'aide régionale varie de 400 € à 1200 € forfaitaire. Toutes les informations sur l'aide au permis de conduire (conditions, dossier de demande, pièces à fournir) sur le guide des aides de la Région Nouvelle-Aquitaine : aidepermisdeconduire.fr



EXTENSION DU LOCAL ORANGE

Dans le cadre de l'extension d'un Nœud de Raccordement Optique (NRO) permettant l'accès à la fibre sur Sainte-Féréole, des travaux d'extension du local technique ORANGE situé Avenue de la Liberté doivent être réalisés. Par délibération du 26 janvier dernier, la commune a cédé gratuitement à ORANGE une parcelle de 20 m² contiguë au local existant pour permettre la réalisation des travaux d'agrandissement.

RAPPEL : afin de permettre aux techniciens de pouvoir intervenir à tout moment dans le local, il est strictement interdit à tout véhicule, sauf véhicule de dépannage ORANGE, de stationner sur le trottoir devant le local



SIRTOM DE LA REGION DE BRIVE Lancement d'une vaste enquête de satisfaction



Après une quinzaine d'années de changement dans les modalités de collecte pour se mettre en conformité avec les différentes prescriptions nationales, le Sirtom de la Région de Brive souhaite s'assurer de l'adéquation du service rendu avec les attentes des usagers, des élus et de ses agents. Dans ce cadre, un cabinet spécialisé, New Deal, a été sélectionné pour réaliser un ensemble d'études afin de recueillir votre ressenti par rapport aux différentes prestations proposées (collectes, déchèteries, tri, etc...). Les résultats de ces études vont permettre de dégager des pistes d'amélioration, ainsi qu'une meilleure mise en œuvre du futur plan régional de prévention et de gestion des déchets qui va être présenté, le 11 juillet prochain, à Bordeaux. Aussi, les habitants et entreprises du territoire sont susceptibles d'être contactés par téléphone, soit pour participer à une réunion d'échange début septembre, soit pour répondre à un questionnaire courant novembre. Leurs réponses seront strictement confidentielles et viendront alimenter la réflexion sur l'évolution des services et des actions de communication du syndicat. Merci de bien vouloir réserver le meilleur accueil aux représentants du cabinet New Deal !

NOUVELLES INSTALLATIONS



La petite Ferme d'Emilie
 Vente directe à la ferme
 Volailles et Agneaux fermiers

LABROUSSE Emilie
lapetitefermedemilie@gmail.com

Agneaux découpés (entiers ou 1/2)
 Poulets fermiers
 Pintades fermières
 Chapons fermiers (rais au lait)

La Combarrou
 19 270 Sainte-Féréole
 Tél : 06-27-38-59-01

CORRESPONDANT PRESSE LA MONTAGNE - LA VIE CORREZIENNE

Mr LOISEL Marc - 06.74.48.59.31

FERMETURES

BOUCHERIE «LA COTE A L'OS»

Suite à liquidation judiciaire, la boucherie est fermée depuis le 17 avril.

AGENCE LOCALE «GROUPAMA»

Suite à la création d'une nouvelle agence sur Malemort, l'agence locale de Groupama installée à Sainte-Féréole depuis de nombreuses années va fermer ses portes.

La commune, très attachée aux services de proximité et à la vie du bourg, travaille activement pour permettre l'installation rapide d'un nouveau boucher et regrette la fermeture de l'agence GROUPAMA.



Mesdames,
Messieurs,
Chers Amis,

DEUX MILLE !

Les chiffres du dernier recensement sont maintenant connus même si nous pouvions les imaginer.

Sainte-Féréole compte 1986 habitants si l'on compte les résidents et 2043 si l'on compte les étudiants, les personnes en EHPAD ... etc ...

Ces chiffres sont encourageants et nous placent en Corrèze dans la situation des 15 % de communes qui voient leur population augmenter contre 85 % qui ne peuvent assister dans beaucoup de cas qu'à une mort à petits feux.

Notre positionnement est d'autant plus remarquable que notre solde naturel est en équilibre (autant de naissances que de décès).

Cette croissance oblige à multiplier les actions afin de rendre la commune toujours plus attractive et équipée en terme de commerces alimentaires, d'artisans recouvrant tous les corps de métiers mais aussi des professionnels de santé avec enfin un tissu associatif dense et surtout vitaminé.



Vous l'aurez compris, l'ensemble des dossiers conduits en ce moment participe à cette envie d'une commune vivante et en développement.

La fin des travaux des écoles (en attendant la rénovation de la cuisine et du restaurant scolaire en 2020), la construction de la maison médicale, la construction de la résidence de l'autonomie, la réouverture attendue de la boucherie (qui rappelons le appartient à la commune, murs et matériel) sont autant d'investissements qui accompagnent notre croissance et visent même à la développer.

Recenser c'est se compter, et se compter c'est réfléchir à nos forces et faiblesses et pour l'instant, à la réflexion, il me semble apercevoir beaucoup plus de forces que de faiblesses.

Amicalement,
Henri SOULIER



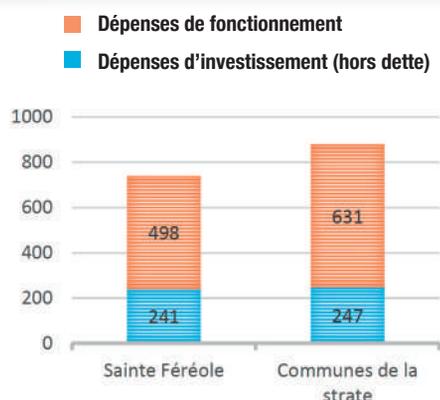
COMPTES ADMINISTRATIF 2017

Données issues des comptes de gestion 2016 de la DGFiP. Population INSEE 2016. COMMUNES DE 500 A 2 000 HABITANTS

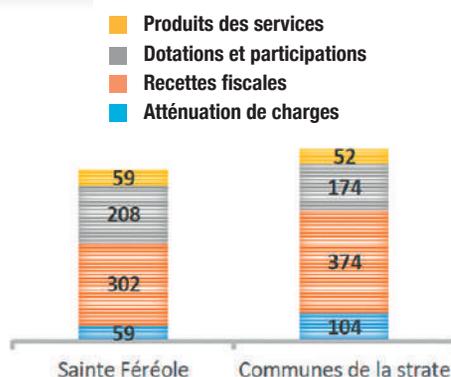
Situation de Sainte Féréole par rapport aux communes de sa strate.

Au niveau national Sainte Féréole appartient aux 11 575 communes (soit 32,3% des communes en France) ayant entre 500 et 2 000 habitants. Ces communes représentent 11,4 millions d'habitants (soit 16,9% de la population française). Leurs dépenses d'équipement représentent 17,7% des dépenses communales de l'ensemble des communes françaises.

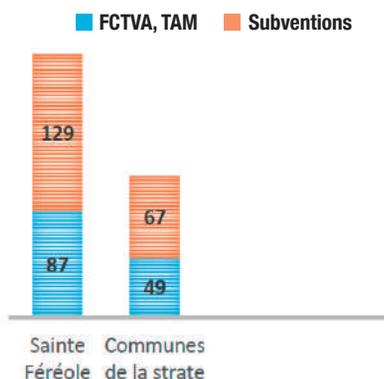
DÉPENSES HORS DETTE (EN €/HAB)



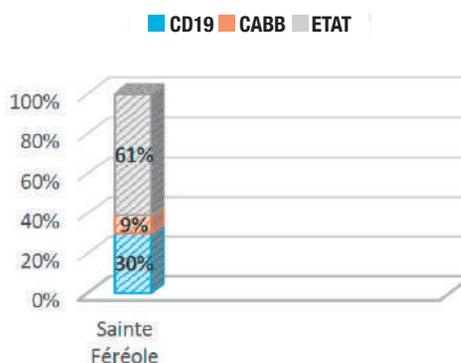
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (EN €/HAB)



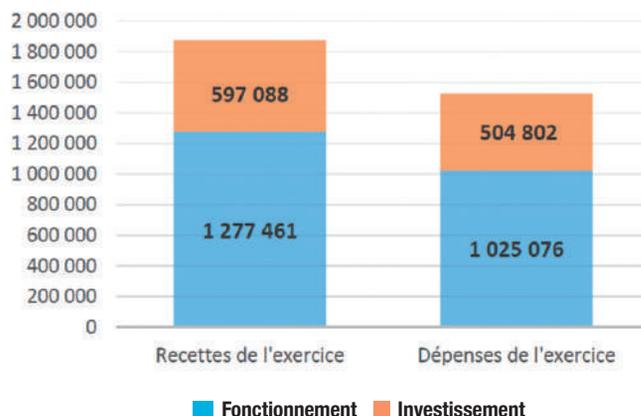
RECETTES D'INVESTISSEMENT (EN €/HAB)



SUBVENTIONS RECUES SELON LA PROVENANCE



VUE D'ENSEMBLE



COMPTES ADMINISTRATIF 2017

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Atténuation de charges	14 988,78 €
Produits services	122 132,75 €
Impôts et taxes	686 196,90 €
Dotations et participations	394 683,18 €
Autres produits de gestion courante	35 965,68 €
Produits exceptionnels	2 269,33 €
Opérations d'ordre	21 224,32 €
TOTAL	1 277 460,94 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Subventions	159 441,00 €
FCTVA, taxe d'aménagement	100 571,40 €
Affectation des résultats N-1	333 609,92 €
TOTAL	597 088,23 €

REPARTITION DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Opérations	Dépenses	Recettes
Mobilier divers	10 771,32 €	
Panneaux signalétiques		
Site internet	5 383,20 €	
Voirie communale	99 913,54 €	49 231,00 €
Signalisation	567,12 €	
Aménagement place de l'Eglise	11 995,20 €	
Travaux bâtiments communaux	38 647,66 €	
Aide à la rénovation des façades	2 700,00 €	
Réfection mairie et son accessibilité	11 949,09 €	70 660,00 €
Programme école numérique	5 820,00 €	4 550,00 €
Réfection salles de classes	211 896,86 €	30 000,00 €
Réfection croix	14 059,92 €	
Logiciel facturation régie	1 929,60 €	
Balayeuse et broyeur	29 400,00 €	5 000,00 €
Colombarium	6 720,00 €	

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général	448 929,38 €
Charges de personnel	478 302,18 €
Atténuation de produits	6 078,00 €
Autres charges de gestion courante	82 350,73 €
Charges exceptionnelles	5 950,00 €
Opérations d'ordre	3 465,91 €
TOTAL	1 025 076,20 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'équipement	451 753,51 €
Remboursement avance FCTVA	31 825,00 €
Opérations d'ordre	21 224,32 €
TOTAL	504 802,83 €

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2017 (EN €/HAB)
SITUATION DE SAINTE FÉRÉOLE
par rapport aux communes de sa strate au
niveau départemental

Opérations	Sainte Féréole	Communes du département de même strate
Charges de fonctionnement réelle	531 €	598 €
<i>Dont charges de personnel</i>	<i>246 €</i>	<i>300 €</i>
Ressources fiscales	361 €	427 €
Dépenses d'équipement	251 €	290 €
En-cours total de la dette	0 €	602 €
CAF brute ¹	136 €	155 €
CAF nette ²	136 €	90 €
Fond de roulement ³	146 €	255 €

¹Capacité d'autofinancement brute correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion dont peut disposer la commune pour couvrir ses besoins financiers, à savoir les investissements et les remboursements de la dette.

²Capacité d'autofinancement nette correspond à l'ensemble des ressources financières diminuées du remboursement du capital de la dette.

³Fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses. Celui de Sainte Féréole est moins élevé que celui des communes de même strate, compte tenu que la commune n'a aucun emprunt.

STABILITÉ FISCALE

	2016	2017	2016	2017
Taxe d'habitation	10,56%	10,56%	224 928 €	229 574 €
Taxe foncière bâtie	15,84%	15,84%	208 296 €	214 632 €
Taxe foncière non bâtie	62,40%	62,40%	49 670 €	50 294 €



COMMUNE DE SAINTE-FÉRÉOLE PRINCIPAUX CONSTATS ISSUS DU COMPTE DE GESTION 2017

Rapport de Madame Marie-Pierre PORTE, trésorière principale d'Allasac, fonctionnaire d'Etat chargée du contrôle des comptes financiers de la commune, présenté devant le Conseil Municipal du 23 mars 2018.

Les comparaisons sont principalement opérées avec les Communes du département de même strate démographique. Étant précisé qu'au 15/03/2017 les données comptables 2017 définitives sont disponibles pour 52 Communes de cette strate, soit 69,3 % de l'ensemble.

I LES OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT

AI Après 4 années de baisse consécutives les charges de fonctionnement réelles sont en AUGMENTATION DE 11% (+101 196 €)

Elles représentent un montant de 531 € par habitant et par an contre 598 € en moyenne pour les communes du département de même strate. L'augmentation se concentre sur les deux principaux postes de charges que sont les dépenses de personnel et les charges à caractère général.

Les charges de personnel progressent de 9.5% par rapport à 2016 (+41 169 €). D'un montant de 463 313 € elles représentent un montant de 246 € par habitant et par an contre 300 € en moyenne pour les communes corréziennes de même strate. Cette évolution est cependant à nuancer : en 2016 les aides de l'Etat au titre des emplois d'avenir venaient comptablement en diminution des dépenses de personnel alors qu'elles sont imputées en 2017 sur un compte de recettes spécifique. Donc si l'on retraits les comptes pour obtenir une comparaison pertinente, la progression des charges de personnel réellement supportées par la Commune se porte à 8.7% soit une hausse de 36 728 €.

Cette évolution s'explique par trois facteurs :

- Le recours moindre aux emplois d'avenir et la baisse corrélative des aides octroyées par l'Etat à ce titre (-14 000 €).
- La progression de la part des titulaires (+ 22 000 €) par rapport aux non titulaires (- 9215 €).
- Par ailleurs, en 2017, la Commune a remboursé à la ville de Malemort 3 mois de salaires d'un agent d'animation que cette dernière avait mis à sa disposition en 2016 (dépense de 5000 €).

Les autres charges réelles progressent de 13.4 % par rapport à 2016 soit une augmentation en valeur de 61 740 € :

Les charges financières (intérêts d'emprunt) étant inexistantes, cette tendance haussière se cristallise principalement sur les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides etc.).

Dans ce cadre, le poste achats et variation de stock progresse globalement de 8.1 % (+18 380 €) dont + 8 300 € au titre des achats alimentaires et + 12 300 € de fournitures de voirie. Étant précisé que l'impact de ce dernier poste de dépenses sur le résultat se trouve entièrement neutralisé par le biais des travaux en régie (cf recette au compte 796). En effet les fournitures ont été utilisées par le personnel communal pour améliorer le patrimoine de la Commune. Pour traduire cette

réalité, la technique des travaux en régie permet de basculer comptablement les dépenses de fonctionnement engagées pour la réalisation de ces travaux (personnel, matériaux) en investissement.

En outre les autres charges externes augmentent globalement de près de 22% (+35 730 €).

Des économies substantielles ont certes été réalisées sur certains postes : - 4000 € de location, -3600 € au titre de l'entretien des véhicules, -3000 € d'honoraires.

Pour autant, on note une augmentation sensible des dépenses engagées au titre des publications et fêtes et cérémonies (+38 831 €) en lien avec la refonte de la maquette du bulletin municipal -4200 €- mais aussi avec l'organisation de la venue de l'humoriste Anne ROUMANOFF dans le cadre de la politique d'animation menée par la Commune (+ 34 631 €).

En 2017, le ratio de rigidité des charges structurelles qui mesure le poids dans la section de fonctionnement des charges difficilement compressibles (personnel, intérêts d'emprunt, contingents) passe de 0.34 à 0.37 ce qui reste en deçà de la valeur médiane (0,41) et a fortiori de la valeur d'alerte (0,46).

BI DANS LE MÊME TEMPS, LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT RÉELS ONT PROGRESSÉ DE 1.8 % (+22 000 €) PASSANT DE 1 234 000 € À 1 256 000 €.

Cette progression doit cependant être bien comprise.

En effet, en 2017, la Commune a eu recours à la technique des travaux en régie. Dans ce cadre, elle a enregistré en recettes un montant de 21 200 € qui ne constitue pas un produit supplémentaire, mais une recette d'ordre visant à neutraliser l'impact sur le résultat de fonctionnement des dépenses de personnel et de matériel mobilisés pour améliorer les équipements de la Commune.

En outre les sommes versées par l'état au titre des emplois d'avenir sont désormais comptabilisées en recettes (4440 € pris en charge à ce titre) alors qu'en 2016 ces montants venaient en diminution des charges.

Donc pour comparer de façon pertinente les produits réels des deux exercices, il y a lieu de neutraliser ces deux recettes soit un montant de 25 640 €.

Ainsi, à comptabilité constante, les produits réels de fonctionnement sont en léger recul (-3600 €).

À titre de comparaison, cette baisse était de 9223 € entre 2015 et 2016 et de 51 700 € l'année précédente.

Ces recettes sont majoritairement constituées de ressources fiscales (54.1%), de dotations et participations (31.4%) et d'autres produits (14.4%).

Les ressources fiscales de la Commune sont restées stables (+0.3 %) (+ 2000 €). Elles représentent un montant de 361 € par habitant et par an et sont donc inférieures à celles des

communes corréziennes de même strate (427 € en moyenne) du fait du niveau moindre de la fiscalité reversée par l'EPCI de rattachement.

Le produit des trois taxes ménages (TH TFB TFNB) a progressé de 1.7 % (+ 8273 €) en raison du dynamisme des bases de TH (+25 585 €) et de celles de la TFPB (+ 31 681 €).

Les taux en revanche sont restés inchangés conformément à la politique de modération de la pression fiscale poursuivie par la Commune depuis de nombreuses années.

À cet égard, il convient de noter que si le taux de TFPB voté par la Commune (15.84 %) reste supérieur aux moyennes tant départementales (14.04%) que régionales (15.59 %) et nationales (15.42%), le taux de TH (10.56 %) en revanche est inférieur aux moyennes régionales (11.76%) et nationales (12.23%), et celui de la TFNB (62.4%) inférieur à celui des communes corréziennes de même strate (76.75%).

Les autres impôts et taxes ont en revanche reculé de 7.1 % (-6399€) du fait de la progression du prélèvement opéré au titre du fonds de péréquation communal et intercommunal (+1600 € par rapport à 2016) et de la baisse du produit de la taxe sur les terrains devenus constructibles (4436 € encaissés à ce titre en 2017 contre 12 082 € en 2016).

La dotation globale de fonctionnement a poursuivi sa baisse, mais dans une moindre mesure par rapport aux années précédentes. (-3.9% soit une diminution de recettes de 11 647€ contre 35 765 € en 2016).

Enfin, les produits des services du domaine ont progressé globalement de 10.5% (+ 11 600 €). Dans ce cadre des recettes nouvelles ont été encaissées au titre de la régie animation à hauteur de 15 836 €. Les produits liés à l'accueil loisir ont par ailleurs progressé de 4100 €. Ceux en lien avec la garderie sont en revanche en repli à hauteur de 8336 €.

C/ LES CHARGES PROGRESSANT PLUS VITE QUE LES PRODUITS, LA CAF* BRUTE DE LA COMMUNE ENREGISTRE UN REcul ASSEZ NET DE 23.4 % (-79 573 €) ET S'ÉLÈVE À 255 851 €.

Elle représente un montant de 136 € par habitant et par an et se trouve donc en retrait par rapport à celle des communes corréziennes de même strate (155 €). Ces dernières, bien qu'ayant un niveau de charges supérieur, perçoivent plus de fiscalité reversée et de DGF que la Commune de STE FEREOLE. Cette CAF* n'en reste pas moins de bon niveau. En effet, cette épargne brute équivaut à 20% des produits de fonctionnement soit un niveau identique à celui des communes corréziennes de même strate. En outre cette ressource dégagée sur sa section de fonctionnement est entièrement mobilisable par la Commune de STE FEREOLE pour financer ses équipements du fait d'une absence totale d'endettement. En effet sa CAF nette (c'est-à-dire la CAF diminuée du remboursement du capital de la dette) est égale à sa CAF brute. Pour être plus concret, la Commune a dégagé sur sa seule section de fonctionnement une ressource de 136 € par habitant et par an pour investir, contre 90 € en moyenne pour les communes corréziennes de même strate.

II LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT ET LEUR FINANCEMENT

Les dépenses d'investissement d'un montant de 504 803 € sont principalement constituées de dépenses d'équipement et du

remboursement du solde du préfinancement du FCTVA octroyé par la CDC (31 825 €).

Les dépenses d'équipement progressent de 11% (+50 000 € par rapport à 2016) et s'élèvent à 473 000 €. Elles sont légèrement inférieures à la moyenne des communes corréziennes de même strate (251 € par habitant et par an contre 290 € en moyenne).

Les principales dépenses ont concerné la réfection de l'école (211 896 € mandatés à ce titre en 2017), la voirie (100 000 €) et l'aménagement du cabinet médical (37 500 €). Ces dépenses ont entièrement été financées grâce à des ressources propres de la Commune à savoir :

- Sa CAF nette, d'un montant de 255 851 €
- le FCTVA à hauteur de 67 660 €
- des subventions pour un montant de 159 441 €
- le produit de la taxe d'aménagement pour un montant de 32 912€.

Autrement dit son financement disponible, vierge de tout emprunt s'est élevé à 515 863 € et a permis non seulement de couvrir ses dépenses d'investissement mais, au-delà, d'abonder son fonds de roulement à hauteur de 11 060 €.

III LES EQUILIBRES BILANCIELS

Le bilan de la Commune est parfaitement équilibré tant dans sa partie haute (fonds de roulement) que sa partie basse (trésorerie).

En effet, à la fin de l'exercice 2017, son fond de roulement –ses réserves-, s'élève à 275 586 €. Ce montant est certes inférieur à celui des communes corréziennes de même strate (146 € par habitant contre 255 € en moyenne).

Il n'en est pas moins remarquable puisque les réserves de la Commune sont exclusivement constituées de ressources propres (hors emprunt) alors que l'encours total de la dette représente un montant de 602 € par habitant et par an en moyenne pour les communes corréziennes de même strate.

Ce fond de roulement est largement suffisant pour couvrir le besoin en fonds de roulement de la commune (59 531 € EN 2017) c'est-à-dire le besoin en trésorerie résultant du décalage dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes. Il en résulte qu'à la fin de l'exercice 2017, LA COMMUNE DISPOSE D'UNE TRÉSORERIE D'UN MONTANT DE 216 053 € CONTRE 185 317 € FIN 2016.

Ainsi, fin 2017, la Commune de STE FEREOLE dispose d'une situation financière solide.

Grâce à sa maîtrise des charges de fonctionnement, la Commune est parvenue ces dernières années et ce, en dépit d'une baisse des dotations de l'État, à dégager une capacité d'autofinancement d'un niveau suffisant pour financer ses équipements sans recours à l'emprunt tout en reconstituant des réserves pour ses investissements futurs.

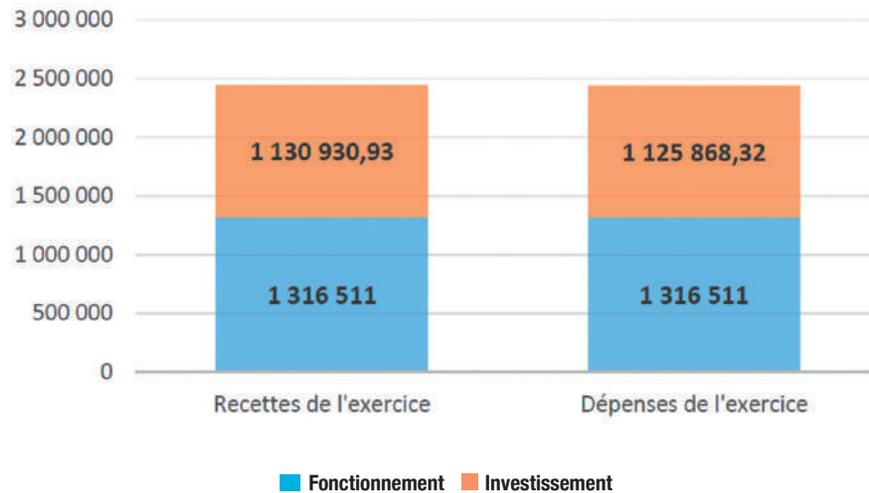
L'année 2017 est cependant marquée par une progression des charges de fonctionnement qu'il conviendra de contenir pour pouvoir maintenir un haut niveau d'équipement tout en préservant son autonomie vis-à-vis des établissements de crédits.

* CAF : Capacité d'Auto-Financement



BUDGET PRIMITIF 2018

VUE D'ENSEMBLE

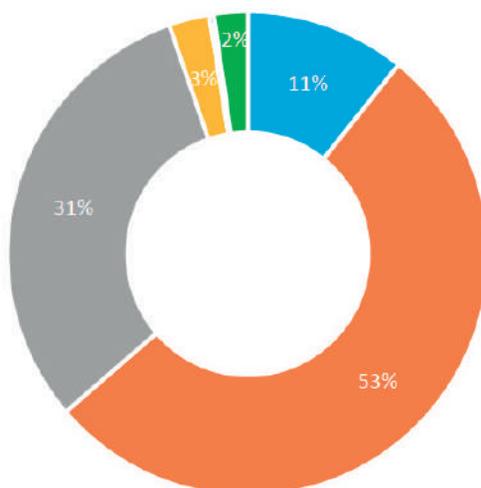
*Section de fonctionnement :*

- Dépenses : actions, services rendus au quotidien et frais de personnel
- Recettes : fiscalité directe, dotations de l'Etat, produits du domaine

Section d'investissement :

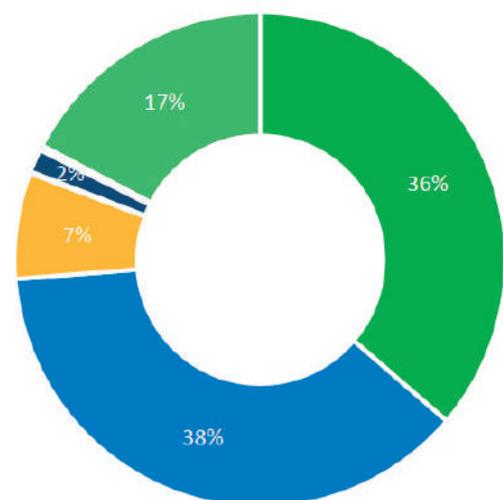
- Dépenses : projets d'équipement, remboursement des emprunts
- Recettes : FCTVA, subventions, emprunts

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



- Produits des services - 141 600€
- Impôts et taxes - 696 729€
- Dotations et participations - 408 282€
- Prod gestion courante - 35 800€
- Produits exceptionnels - 4 100€
- Opérations d'ordre - 30 000€

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

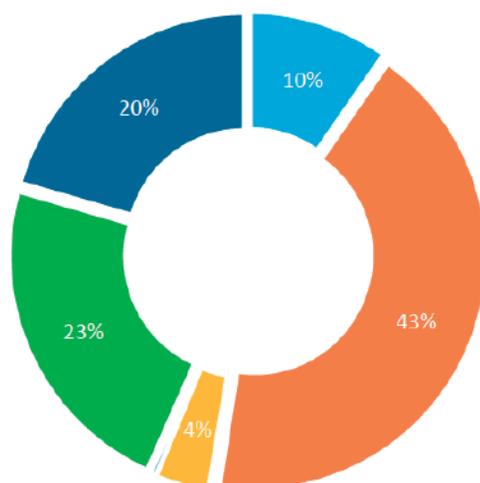


- Charges générales - 475 620€
- Frais de personnel - 490 950€
- Charges gestion courante - 35 800€
- Charges financières et exceptionnelles - 1 400€
- Dépenses imprévues - 20 000€
- Amortissement- 4 005,91€
- Virt à la section d'invnt - 227 620,09€



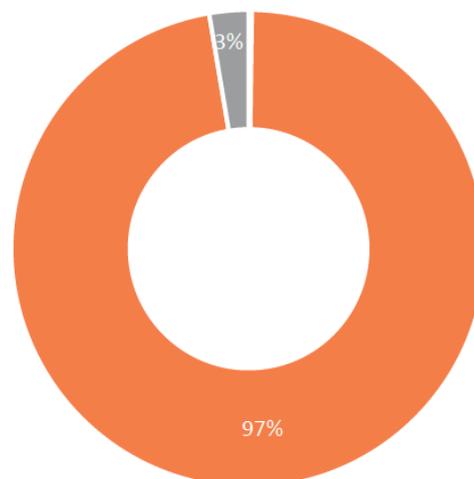
BUDGET PRIMITIF 2018

RECETTES D'INVESTISSEMENT



- FCTVA, TAM - 107 500€
- Subventions d'investissement - 472 968€
- Caution - 2 500€
- Opérations d'ordre - 40 751,32€
- Amortissement - 4 005,91€
- Affectation des résultats N-1 - 252 384,74€
- Virt section de fonctionnement - 227 620,09€

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



- Caution - 2 500€
- Opérations d'équipement - 1 093 368,32€
- Opérations d'ordre - 30 000€

RÉPARTITION DES OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT

Opérations	Dépenses			Recettes		
	Restes à réaliser	Dépenses nouvelles	Total	Restes à réaliser	Recettes nouvelles	Total
Mobilier divers		10 000 €	10 000 €			
Panneaux signalétiques		58 000 €	58 000 €		37 600 €	37 600 €
Voirie communale	4 355 €	73 645 €	78 000 €		25 868 €	25 868 €
Signalisation		4 000 €	4 000 €			
Travaux bâtiments communaux		42 300 €	42 300 €			
Aide à la rénovation des façades		2 800 €	2 800 €			
Programme école numérique		6 000 €	6 000 €		4 000 €	4 000 €
Réfection salles de classes	118 403 €	21 000 €	139 403 €	133 500 €		133 500 €
Réfection croix				2 000 €		2 000 €
Logiciel facturation régies	726 €		726 €			
Réfection murets en pierres sèches		4 000 €	4 000 €			
Participation éclairage public	15 200 €	22 000 €	37 200 €			
Participation colonnes enterrées		7 000 €	7 000 €			
Maison médicale		500 000 €	500 000 €		190 000 €	190 000 €
Eclairage stades		142 854 €	142 854 €		80 000 €	80 000 €
Terrain commune Rce Autonomie		20 000 €	20 000 €			
Terrain villa family - sortie de l'actif		40 751,32 €	40 751,32 €		40 751,32 €	40 751,32 €



MAISON MÉDICALE...

LES TRAVAUX DE TRANSFORMATION DU PRESBYTÈRE EN MAISON MÉDICALE ONT DÉBUTÉ LE 4 JUIN.



L'entreprise PIGNOT a procédé à la démolition du garage et du local occupé par le Comité des Fêtes et a travaillé le terrain à l'arrière qui deviendra le parking. Des blocs ont également été posés afin de sécuriser le mur situé en limite de propriété.

Les travaux de réhabilitation du bâtiment quant à eux sont en cours. La fin des travaux est prévue pour la fin du mois de février 2019.



PLAN DE FINANCEMENT MAISON MÉDICALE DANS L'ANCIEN PRESBYTÈRE

DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	38 460,84 € HT	Subvention Conseil Départemental 2018	20 000 €
		2019	20 000 €
Assistance maîtrise ouvrage	3 000 € HT	DETR	122 500 €
		Bonus développement durable	17 500 €
Mission C.S.P.S	1 656 € HT	FST 2018	30 000 €
Mission contrôle technique	1 020 € HT	FCTVA	89 993 €
Diagnostic amiante	564,47 € HT		
Travaux	412 469,93 € HT		
TOTAL H.T.	457 171,24 €		
TOTAL T.T.C.	548 604,48 €	TOTAL	299 993 €

Lots	Entreprises	Total H.T.
1 – Terrassement Voirie	Ets Pignot	91 785,00 €
2 – Maçonnerie Démolitions	Ets Fernandes	80 354,00 €
3 – Charpente Couverture	Ets Bouillaguet	16 946,17 €
4 – Menuiseries	Ets Raffailac	62 217,18 €
5 – Plâtrerie Isolation Peinture	Ets Talamona	48 473,20 €
6 – Revêtement de sol	Ets SPB	11 638,00 €
7 – Ascenseur	Ets Orona	21 990,00 €
8 – Electricité	Ets JJS	37 092,37 €
9 – Plomberie Chauffage	Ets Lemaire	41 974,01 €
	TOTAL	412 469,93 €



Vue de l'arrière depuis le futur parking

LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ DE LA MAISON MÉDICALE

2 MEDECINS GÉNÉRALISTES

Docteur Jean-Henri PARAUD

Le Docteur PARAUD a obtenu son doctorat de médecine à la faculté de médecine de Limoges le 2 février 1988.

Il a également obtenu :

- un diplôme de médecine d'urgence à la faculté de médecine de Limoges en 1988
- un diplôme de médecine tropicale au CHU COCHIN à Paris en 1989

Après avoir exercé pendant 10 ans en Guadeloupe, le Docteur PARAUD est venu s'installer avec sa famille à Sainte-Féréole en 2000.

Docteur Claire CAILLONNEAU

Le Docteur CAILLONNEAU a suivi ses études à la faculté de médecine de Limoges et à l'Université de Toulouse 3.

Elle est titulaire de plusieurs diplômes,

- Master 1 of Biological and Medical Sciences en pathologie tropicale et santé internationale
- Diplôme d'études spécialisées de médecine générale
- Diplôme d'Etat de Docteur en médecine
- Diplôme en plaies et cicatrisation au CHU de Limoges

Après avoir exercé en qualité de médecin assistant en milieu hospitalier et effectué plusieurs remplacements en milieu rural, le Docteur CAILLONNEAU s'est installé à Sainte-Féréole en janvier 2018.

1 OSTHÉOPATHE

Emmanuelle LACOMBE

Emmanuelle LACOMBE est diplômée depuis 2013 de l'Andrew Taylor Still Academy Formation Initiale de Lyon.

Forte d'une année professionnalisante suivie à l'issue de ses études (approfondissement en pédiatrie, gynécologie, médecine chinoise et énergétique) elle a d'abord exercé au pôle médical de Sainte-Mexant.

En 2016 elle a rejoint le pôle médical Saint Germain à Brive.

1 CABINET D'INFIRMIÈRES

SCP THOMAS NESPOUX VIEILLEFOND

Le cabinet d'infirmières compte 3 infirmières :

Marie Laure THOMAS. Elle a fait ses études à Paris et est diplômée depuis 1992. Après avoir travaillé 3 ans à l'Hôpital Rotschild à Paris, Marie-Laure THOMAS s'est installée à Sainte-Féréole en 1995

Karine NESPOUX. Elle a fait ses études à Brive et est diplômée depuis 1994. Karine NESPOUX a travaillé à la clinique Saint Germain, à la clinique des Cèdres et en tant qu'infirmière remplaçante sur Tulle. Elle s'est installée à Sainte-Féréole en 2001.

Cécilia VIEILLEFOND. Elle a fait ses études à Brive et est diplômée depuis 2008. Après avoir travaillée 2 ans à la clinique des Cèdres, Cécilia VIEILLEFOND s'est installé à Sainte-Féréole en décembre 2010.

1 PODOLOGUE

Caroline DELPY TANTON

Caroline DELPY TANTON a obtenu son diplôme d'Etat de Pédicure Podologue à l'Institut National de Podologie de Paris 1er en juillet 2003. En janvier 2004, elle a créé son cabinet médical principal à Sainte-Féréole, et un cabinet secondaire à Saint-Mexant.

1 ORTHOPHONISTE

Aurélie MEYER

Aurélie MEYER a intégré l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation de l'université Claude Bernard à Lyon – département orthophonie suite à une reconversion professionnelle.

Aurélie MEYER est en cours d'obtention de son diplôme et rejoindra la maison médicale au début de l'été 2019.



L'ÉCOLE

Petite section	: 21
Moyenne section	: 18
Grande section	: 24
CP	: 20
CE1	: 21
CE2	: 28
CM1	: 13
CM2	: 17

Dernière phase du programme de rénovation pour le groupe scolaire !

Les travaux de la garderie et de l'annexe sont finis, les prochaines étapes seront le hall et la classe d'étude surveillée.

158 enfants sont accueillis à l'école de Sainte Féréole - Ils ont pu découvrir la réalisation des quatre premières phases du vaste programme de rénovation de l'ensemble scolaire avec le traitement complet de l'étage de la maternelle et le traitement architectural des façades de la cour des classes des primaires, les sanitaires du primaire, les salles de classe de l'ancienne école des garçons.

Cette rénovation a permis de traiter l'isolation phonique et thermique des différentes classes, la mise aux normes électriques, les revêtements sols murs et plafonds aux normes et plus aisés à nettoyer, la mise en place d'un réseau intranet pour la mise en œuvre des équipements numériques utilisés pour des raisons pédagogiques.

Les vacances de l'année scolaire 2018 de Février et de Pâques ont été consacrées au déploiement de ce programme de rénovation des classes de CP et de CE1, et de la garderie.

Les vacances d'été vont marquer la fin des travaux avec la rénovation de la salle d'activité et d'aide aux devoirs, le hall d'entrée et l'escalier de la maternelle. Cette dernière phase permettra d'ajuster les derniers travaux avec les entreprises.

PORTES OUVERTES

journée
portes ouvertes
25 août

Afin de marquer la fin des travaux, le maire, la commission des affaires scolaires et le conseil municipal ont le plaisir de vous convier à une journée Portes Ouvertes de l'Ecole et de la Bibliothèque, le Samedi 25 Août de 10H à 17H.

LA POSTE : MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

Depuis 2015, La Poste s'est inscrite dans une dynamique d'ouverture de Maison de Services Au Public (MSAP).

Nées d'un partenariat entre l'Etat et La Poste, les Maisons de Services au Public se veulent être des lieux d'accueil, d'information, d'orientation à destination des usagers de services publics. En garantissant un accueil et un accompagnement humain de proximité, ce dispositif participe au maintien des services au public dans les zones rurales dans une logique de proximité. Dès la mise en place de ce dispositif, la commune de Sainte-Féréole a été identifiée et retenue pour accueillir une Maison de Services au Public. Comme 7 autres communes corréziennes, la MSAP de Sainte-Féréole est adossée au Bureau de Poste, situé dans le bourg. Des organismes publics tels que la Caisse Primaire d'assurance Maladie, les Finances Publiques ou encore Pôle Emploi sont ainsi réunis au sein du Bureau de Poste de Sainte-Féréole : pour réaliser vos démarches auprès de ces organismes, vous disposerez d'un espace d'accueil dédié en libre-service, avec des outils numériques (ordinateur, imprimante, scanner ...) et d'une connexion internet. Afin de mieux faire connaître les missions de ces maisons de services au public, les facteurs de La Poste, acteurs de proximité et de confiance sur nos territoires ont distribué récemment des flyers à tous les foyers de la commune



À Sainte-Féréole, les postiers sont à vos côtés pour vous guider dans vos démarches administratives en ligne.



Accès à Internet, ordinateur, tablette, imprimante et scanner sont à votre disposition gratuitement pour réaliser vos démarches auprès des organismes publics, avec l'appui d'un chargé de clientèle si besoin.

À La Poste, sont désormais réunis la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Pôle Emploi, la Direction Départementale des Finances Publiques et la Préfecture.

Vous disposez d'un espace d'accueil en libre-service avec des outils numériques et d'une connexion internet pour accéder aux services en ligne des organismes publics. Vous serez accompagné si besoin dans vos démarches en ligne, mais aussi dans la compréhension des documents, la constitution de dossiers simples et la création de comptes.

Maison de Services au Public de Sainte-Féréole
4 rue du 14 juillet - 19270 SAINTE FEREOLE
05.55.85.74.00
msap_ste-feroole@laposte.fr

Horaires d'ouverture au public :
- lundi, mardi et jeudi : de 9h à 12h et de 13h30h à 15h
- mercredi : de 9h15 à 12h et de 13h30 à 15h00
- vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h50



RECENSEMENT

Pourquoi recenser la population d'une commune ?

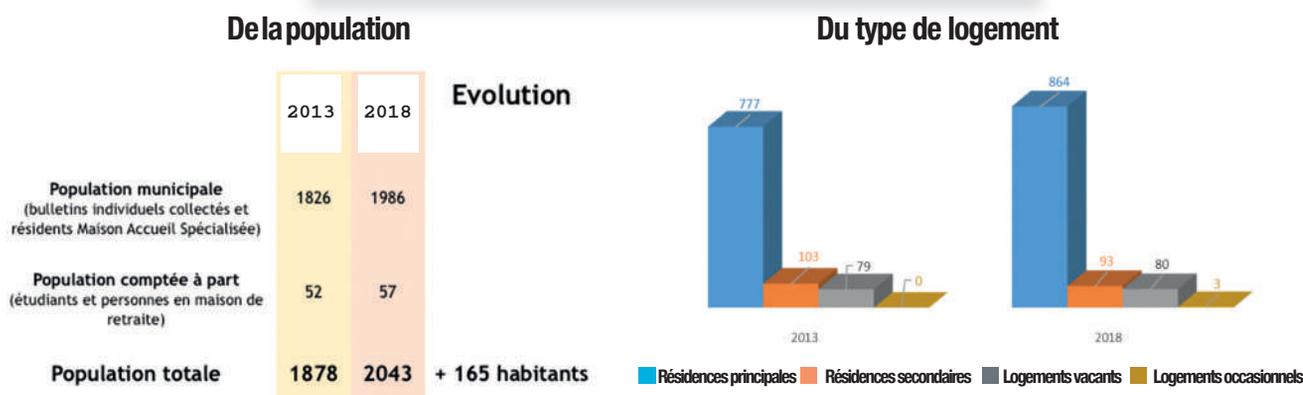
Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement... De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes. Du nombre d'habitants dépend le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc. La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales et, au niveau local, elle sert à prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, infrastructures des transports, etc.). Elle aide également à cibler les besoins en logements et permet aux entreprises de mieux connaître leurs clients, aux associations de mieux répondre aux besoins de la population. Les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées sur toute leur population une année sur cinq.

Le recensement de la population de Sainte-Féréole

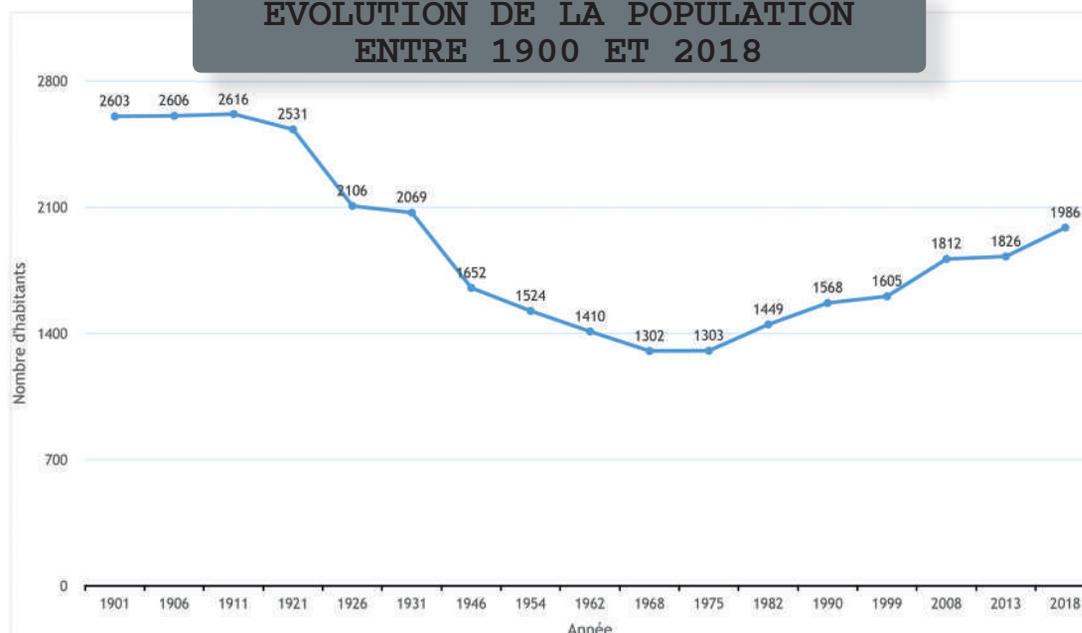
Le dernier recensement de la population de Sainte-Féréole avait eu lieu en 2013. Cette année l'ensemble de la population flégeoise a été recensé entre le 18 janvier 2018 et le 17 février 2018. Pour ce faire, la commune a recruté 3 agents recenseurs qui se sont présentés au domicile de chaque personne afin de recenser le nombre d'habitants, et collecter divers renseignements sur les logements. Mireille BOURG, conseillère municipale, a coordonné l'ensemble de ces 3 agents, et la collecte. Pour la première fois cette année, il était possible de répondre au recensement via internet sur le site de l'INSEE. Cette procédure a très bien fonctionné sur Sainte-Féréole puisque plus de 65% des réponses ont été obtenues par ce moyen. Au 1er janvier 2018, la commune de Sainte-Féréole compte donc 1986 habitants* soit une évolution de 9 % de la population depuis 2013 qui représente 165 habitants supplémentaires. Le nombre de logements est également en hausse avec 61 logements supplémentaires par rapport à 2013. Le nombre de résidences principales est en augmentation : 864 en 2018 contre 777 en 2013 alors que le nombre de résidences secondaires passe de 103 à 93 .

*Les chiffres définitifs seront communiqués par l'INSEE en mairie fin août 2018

ÉVOLUTION ENTRE 2013 ET 2018



ÉVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 1900 ET 2018





MARCHÉ DE PRODUCTEURS



Tous les jeudis en juillet et en août, autour de la Place de l'Eglise, à partir de 17 heures, les agriculteurs locaux vous proposent un panel de leur production et de leur savoir-faire. Faites vos achats ou consommez sur place le menu que vous aurez constitué.

Tables, bancs, planchas sont à votre disposition grâce aux bénévoles, pour que vous passiez une soirée conviviale entre amis ou en famille.

Animation musicale et buvette.

LES PRODUCTEURS

- LE CABRI DES VERGNES – fromage de chèvre
- LA FERME DE LA PRADE – fromage de vache
- CHATEAU PAGNON – Vin de Bergerac
- M CIANI – Producteur de miel
- SEGUY Noël – Pains, pâtisseries, viennoiseries
- EARL VEDRENNE OLIVIER – Myrtilles
- LES SERRES DE BENOIT – Légumes de saison
- LA FERME DES PARETTES – Fraises, framboises, pâtisseries aux fruits rouges, glaces fermières et sorbets
- SCEA du VERDIER - Pêches, pommes, mirabelles, abricots, cerises, prunes
- COURDURIE Pascal – Viande de bœuf, veau et agneau
- LA FERME DE BERCHAT – Canards gras
- LUNATELI – Pâtes sèches fermières, plats cuisinés
- LA FERME DU SAILLANT – Porc fermier, Viande bovine
- LA FERME DU MAS - Volailles prêtes à cuire et poulets rôtis (à partir du 26 juillet)

SPECTACLE PARIS BROADWAY

Le 2^{ème} spectacle TÊTE D'AFFICHE à GUICHET FERMÉ!



Le public de Sainte-Féréole avait encore répondu présent pour ce nouveau spectacle basé sur une revue des meilleures comédies musicales de ces 20 dernières années avec des danseuses du Lido. 2h de pur bonheur avec en première partie « les grands standards du Music-Hall » et en seconde partie « les Comédies musicales ». En live, 12 artistes ont entraîné les spectateurs dans un tourbillon musical. L'équipe d'animation se réjouit encore de cette belle réussite et remercie encore les partenaires qui ont répondu présents, l'équipe technique et les secrétaires Cécile et Coralie.

Prochain RDV le samedi 13 octobre, 20h30 pour une soirée théâtre.

ANIMATIONS

SOIRÉE THÉÂTRE

Après le succès des 2 premiers spectacles, l'équipe d'animation a sollicité la Production Cap Events qui a répondu favorablement pour une représentation de la pièce de théâtre «Ma colocataire est une garce.» Cette pièce se produit dans toute la France et a été applaudie par 1,5 millions de spectateurs. Elle a été jouée plus de 5 000 fois.

Ma Colocataire est une garce

avec EVELYNE LECLERCQ (*icône télévisuelle, l'une des plus populaires speakerines de TF1 et animatrice de "Tournez Manège"*) et MAURICE RISH (*comédien très populaire autant au théâtre qu'au cinéma*).

Encore une belle soirée en perspective en préparation.

FÊTE DE LA MUSIQUE

Le soleil était au rendez-vous pour cette 2^{ème} édition de la fête de la musique organisée par la municipalité. Animée par le groupe Ambiance Disco, et organisée par l'équipe d'animation de la mairie, cette soirée a ravi les personnes présentes qui ont pu fêter le premier jour de l'été en musique



NOUVEAUX PANNEAUX LUMINEUX



Les deux panneaux d'informations lumineux installés Avenue de la Chapelle devant la piscine et sur la Place de l'Eglise étaient devenus obsolètes. Ces panneaux ont donc été remplacés par deux panneaux lumineux d'information numériques permettant de diffuser de façon claire et efficace les informations municipales, les événements sportifs, culturels et associatifs sur des écrans haute performance. Ce sont des panneaux interactifs et dynamiques permettant de diffuser également des images et vidéos en couleurs. La fourniture et l'installation du matériel ont été réalisées par l'entreprise GORGY TIMING installée en Isère pour un coût total de 56 400 € TTC (47 000 € HT). Cette opération a été subventionnée à hauteur de 80% dans le cadre des crédits européens du FEADER.

Les associations qui souhaitent que soient mises en ligne leurs animations ou manifestations doivent en faire la demande, de préférence par mail, à la mairie en adressant les informations à diffuser à l'adresse suivante [mairie.stefereole@wanadoo.fr](mailto:stefereole@wanadoo.fr)

COLONNES ENTERRÉES



5 colonnes enterrées ont été installées en lieu et place des containers situés sur le parking de la Grande Salle.

Vous avez désormais à votre disposition :

- 2 colonnes pour le verre
- 1 colonne pour le papier
- 1 colonne pour le plastique

(Ces 4 colonnes sont en accès libre.)

- 1 colonne pour les ordures ménagères (sacs poubelle noirs - pas de sacs poubelle rouges)

(Accessible, à toute personne, au moyen d'un badge à demander au SIRTOM.)

Le container à textile est toujours à votre disposition sur le site



RENFORCEMENT DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE



D'importants travaux d'alimentation en eau potable portés par le Syndicat des Eaux du Maumont sont en cours de réalisation. Ils ont pour but d'alimenter une nouvelle réserve d'eau enterrée, située à Goursat, qui permettra d'améliorer la desserte en eau du versant sud de la commune, mais également de renforcer l'alimentation du château d'eau dans le bourg. Le Bureau d'Etudes en charge du dossier est le bureau d'études SOCAMA. Les travaux, réalisés en 5 tranches, qui ont déjà débuté sur la commune de SAINT GERMAIN LES VERGNES et se poursuivent sur la commune de SAINTE-FEREOLE, devraient être terminés au cours de l'année 2019.

TRAVAUX SUR LES ROUTES

Dans la continuité des travaux de voirie effectués régulièrement sur la commune, les réfections de la route de Martignac et celle allant de Lajoinie au Pont du Noir ont été réalisées au printemps par l'entreprise DEVAUD.

A l'occasion des travaux sur la route de Martignac, des coupes d'eaux ont été faites afin de canaliser les eaux pluviales. Le profil de la route a été retravaillé en V et le revêtement a été réalisé en bi-couche. La route allant de Lajoinie au Pont du Noir a été réalisée en enrobé.

Le montant total des travaux s'élève à 59 490 € HT subventionné à hauteur de 40 % par le Conseil Départemental.



Route de Lajoinie au Pont Noir



14-18

« DES VIES POUR UN PAYS »

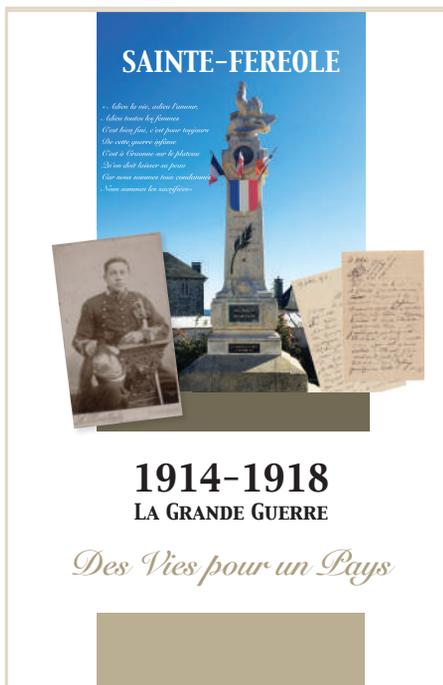
CENT ANS ! CENT ANS QUE 104 JEUNES HOMMES DE NOTRE COMMUNE, COMME DE NOMBREUSES COMMUNES FRANÇAISES, ONT DONNÉ LEUR VIE POUR SAUVER LEUR PAYS DE L'INVASION.

Le Groupe Patrimoine a décidé, en 2014, de faire revivre dans la mémoire collective ces hommes dont le nom est inscrit sur le monument aux morts. Certains étaient « de souche » ou avaient fait souche eux-mêmes, d'autres étaient là au gré des contrats de métairie ou des « journées de travail » qu'ils trouvaient à faire dans les fermes. Tous avaient leur avenir devant eux. Parmi les 104 noms on compte neuf fratries, dont deux fratries de trois frères tués ! Peut-on imaginer comment ces familles ont pu surmonter leur douleur ?

Nous nous devons aujourd'hui de leur rendre hommage ; c'est ce que nous avons souhaité faire dans un livre au fil des six chapitres :

- La Première Guerre Mondiale et ses conséquences
- Nos soldats : fiches individuelles des soldats morts pour la France
- Cartes des combats – Lieux de sépulture et de mémoire
- Bilan de cette guerre
- Sainte Féréole en 1914
- Sainte Féréole pendant la guerre : Et la vie continue ...

En dehors des familles des soldats, si vous souhaitez un exemplaire de ce livre vous pourrez le demander, à partir du mois de novembre, au secrétariat de mairie sur présentation du flyer numéroté que vous aurez reçu dans votre boîte aux lettres. Pour clôturer le centième anniversaire de ce conflit, nous devons nous retrouver nombreux, et avec les plus jeunes, devant le Monument aux Morts le dimanche 11 novembre.



A l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, le dimanche 16 septembre, la municipalité et le Groupe Patrimoine vous invitent à la présentation du livre en présence des descendants de ces « Poilus » à la Grande Salle.

PROGRAMME 16 SEPTEMBRE

A partir de 10H00 :

Visite de l'exposition

« Les femmes pendant la guerre »

15H00 : accueil par le Maire

15H15 : Spectacle vivant créé par Nathalie Marcillac

« La Fleur au Fusil ».

A l'issue du spectacle Monsieur Beaubatie, historien, nous parlera de cette période, puis le Groupe Patrimoine présentera le livre et le remettra aux descendants des soldats.

L'après-midi se terminera par un apéritif convivial pour continuer les échanges.



CEREMONIES



COMMEMORATION DU 19 MARS 1962



COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945
HOMMAGE À PIERRE CHAUMEIL

RESTAURATION DE LA CROIX DE LA CACALERIE



Avant / Après



En février 2016, le Conseil Municipal a pris la décision de procéder à la réfection de la Croix de la Cacalerie qui était en très mauvais état.

Les travaux de restauration ont été réalisés par l'entreprise PASCAREL pour un coût total de 11 716,60 € HT.

La Fondation du Crédit Agricole au titre de sa politique de mécénat a versé une aide de 2000 € à la commune dans le cadre de la réfection d'un patrimoine culturel de la commune.

La remise officielle du chèque a eu lieu le 13 avril dernier.





LES MERCREDIS ET LES VACANCES SCOLAIRES À L'ACCUEIL DE LOISIRS

Sainte Féréole, a choisi dès la rentrée 2017/18 de revenir à la semaine de quatre jours d'école. Ceci a eu pour conséquence d'ouvrir l'accueil de loisirs les mercredis toute la journée.

Les animatrices se sont saisies de cette opportunité pour proposer de nombreux projets et activités originaux aux enfants. Les plus petits ont pu s'initier avec Aurore à la musique; ils ont créé à partir de matériaux de récupération d'étranges animaux colorés. Pour développer l'esprit de groupe, ils ont pratiqué des jeux coopératifs tels que le parachute, le jeu du verger ou le trésor des lutins. Cet hiver, alors qu'il faisait parfois bien trop froid pour jouer longtemps dehors, les enfants ont profité du dojo pour pratiquer le yoga. Les grands n'ont pas été en reste ! Avec Ophélie, en partenariat avec les Collines de Sainte Féréole et les jardins de Colette, ils ont créé un potager. Nous espérons d'ailleurs, récolter de beaux fruits, légumes et herbes aromatiques, pour, par la suite, imaginer de jolies recettes. Laetitia Thomas, nous a fait le plaisir de nous guider pour que nos créations en mosaïque soient les plus belles. Des projets se fomentent déjà pour les vacances estivales et les mercredis de 2018/19 ! Madame Jaillard, est venue nous parler d'histoire, de notre histoire et de sa traduction dans l'arbre généalogique. Tels de petits

détectives, les enfants, avec l'aide de leurs familles sont partis à la recherche d'indices pour remonter le plus haut possible dans les branches de leur arbre. L'ascension est parfois vertigineuse. Cet hiver, il a aussi été beaucoup question de bande dessinée au centre de loisirs, partir à la recherche de cases présentant des plans américains, des plongées ou des contre-plongées, décalquer les onomatopées les plus impressionnantes et s'essayer, à partir de blagues de Toto, de créer sa propre planche et maintenant que le vocabulaire est bien acquis peut-être partirons nous l'an prochain dans de nouvelles créations autour du neuvième art. En plus de ces projets, les enfants ont pu découvrir de nombreux jeux extérieurs, exercer leur sens créatif ou encore s'affronter lors de parties épiques de jeux de société. Pour clôturer, cette année scolaire au centre de loisirs, les plus grands s'initieront à la pêche le 04 juillet.



ESPACE JEUNES ACCUEIL NOUVELLE GÉNÉRATION

Une nouvelle génération est accueillie le vendredi soir dans les locaux de l'espace jeunes de Sainte Féréole. Tous les ados nés entre 2004 et 2000 sont les bienvenus pour passer un moment convivial les vendredis soirs de 18h à 22h. L'accueil de jeunes sera fermé durant les vacances d'été, il réouvrira ses portes le vendredi 05 octobre 2018.

Depuis 2018, chaque période de vacances scolaires a permis aux petits flégeois de s'évader et de découvrir de nouvelles cultures !

La première semaine, à l'occasion du Carnaval, nous sommes partis découvrir Venise, avec ses plumes, ses canaux, ses ponts mais également ses mystères... Les petits ont poursuivi Arlequin dans les rues de la Sérénissime, alors que les plus grands se sont affrontés dans un jeu d'espionnage où les faux semblants étaient de mise ! La seconde semaine, direction la Chine ! Là, nous avons rencontré la faune de cet immense pays, quelques sports représentatifs comme le tennis de table et nous nous sommes frottés à des particularités culturelles. Merci à Olivier de nous avoir concocté un repas chinois, nems et riz cantonais furent appréciés. Les vacances se sont conclues par une sortie au Complexe : laser war pour les grands et kidoland pour les petits ont contribué à nous laisser de beaux souvenirs. Durant les vacances de printemps, les plus petits sont allés à la rencontre des animaux de la ferme ! Qui est le petit du cochon ? Et la femelle du cheval ? Autant de questions qui ont trouvé leurs réponses grâce aux activités ludiques proposées par les animatrices. Malheureusement, l'expédition à la Ludoferme de Donzenac a dû être annulée pour cause de mauvais temps, mais promis ce n'est que partie remise.

Pour les plus grands, c'est un tour de France que nous leur

avons réservé, et pour celui-ci pas besoin de vélo ! Nous avons exploré notre pays à travers ses légendes, ses spécialités culinaires, ses monuments, ses sports, et ses jeux... La découverte de la région Nouvelle Aquitaine a été l'occasion pour les enfants de s'initier à la pelote basque grâce à l'intervention de Cyril Frugier du Pilotari club briviste. Pour l'été qui arrive, l'équipe d'animation a décidé d'emmener les enfants à la découverte du continent africain. Du désert saharien à la région des grands lacs en passant par Ouagadougou et le parc du Kruger, à travers les contes transmis de génération en génération par les griots, les traditions, les chants... les enfants auront l'occasion de découvrir ce continent mystérieux. Nous partirons en safari au parc du Reynou le 19 juillet et nous nous prendrons pour des singes le 22 août au parc Wizz'titi.



SALLES ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX RAPPEL DES BONS USAGES

RÉSERVATIONS

La commune dispose de nombreuses infrastructures qui sont mises gracieusement à la disposition de ses associations pour leur permettre de se réunir et d'organiser leurs activités et manifestations. Ces infrastructures sont non seulement les salles (Salle du Temps Libre, Maison des Associations Culturelles, La Grande Salle, salle de réunion de l'espace-jeunes) mais également les différents espaces et locaux tels que Salle de Danse, les Clubs House (Tennis et Foot), la Halle des Sports, la Place des Marchés... Afin de permettre une bonne gestion de l'ensemble de ces locaux (programmation du chauffage, état des lieux, mises en configuration des salles, entretien ...), toute utilisation doit obligatoirement faire l'objet d'une réservation auprès du secrétariat de mairie.

ENTRETIEN

L'entretien et le nettoyage de la plupart des espaces communaux (Maison des Associations Culturelles, Salle de danse, Salle de réunion de l'Espace Jeunes ...) sont assurés par les agents municipaux.

Il est cependant demandé à chaque utilisateur de veiller à laisser les lieux dans l'état de propreté dans lequel le local a été pris.

Concernant la Salle du Temps Libre, la Grande Salle, la Place des Marchés, les 2 clubs House, la Halle des Sports ... le nettoyage et le ménage sont assurés par les associations utilisatrices.

LE VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL

Afin de soutenir l'économie locale, le conseil municipal a émis le vœu, lors de sa séance du 23 mars, que les associations communales fassent appel à l'ensemble des services qui se trouvent sur la commune, que ce soit les commerçants (restaurateurs, traiteurs ...) et les artisans.

COMITÉ DE JUMELAGE

Comme en 2014 et 2016, le comité de Jumelage a organisé un voyage à Manocalzati du 10 au 18 juin, pour ses adhérents et les habitants de la commune. Cette année, 34 personnes ont découvert cette magnifique région de Campanie. Mais ce fut compliqué. 48 heures avant, un coup de fil nous annonce que notre vol est annulé suite à des grèves. Que faire ? Annuler ? Repousser ? Trop tard, trop compliqué, tous étaient prêts à partir. Après des recherches infructueuses pour d'autres vols et à la SNCF, nous contactons les compagnies de transport routier qui ont été formidables. Malgré l'enthousiasme, 21 h de bus c'est long, très long. Enfin, vers minuit nous posons nos valises à Bel Sito à Manocalzati. Après une courte nuit, c'est Capri qui nous attend avec un tour de l'île en bateau avec notre guide Alfredo. Ensuite s'enchaînent les visites de Pompéi, Naples et l'incontournable côte Amalfitaine avec arrêts à Amalfi et Positano. Tout est en fleurs, c'est magnifique. Le dernier jour, c'est le château de Caserte (appelé le petit Versailles). Puis nous nous rendons à Manocalzati où une réception est programmée au château San Barbato. Cet accueil chaleureux nous a réjouis. Le vendredi matin, c'est l'heure des adieux à nos amis. Rome nous attend à l'hôtel Capanelle. Nous voilà parti à l'assaut des incontournables (le Colisée, La Basilique San Giovanni, le Capitole, la Place de Venise, la



Place d'Espagne, la Place du Peuple, le Vatican, la Fontaine de Trévise, le Panthéon, la Villa Borghèse ...) Lundi midi, notre avion nous attend bien et nous avons retrouvé Sainte-Féréole dans

la soirée. Nous avons passé une belle semaine qui nous a fait oublier les débuts chaotiques.

Du 20 au 24 juin, une délégation du Comité de Jumelage de Sainte-Féréole s'est rendue à Altopiano della Vigolana. Cette commune italienne de la région de Trente regroupe les bourgs de Bosentino, Centa San Nicolo, Vattaro, et Vigolo Vattaro. Le Comité de Jumelage de cette agglomération nous a invités à assister au pique-nique européen 2018 qui avait lieu chez eux. Ce pique-nique, porté par l'Europe, célèbre le début de la chute du rideau de fer isolant les pays de l'Est et ceux de l'Ouest. Il a rassemblé 18 délégations de différents pays européens (Italie, Hongrie, Croatie, Serbie, Roumanie, Slovaquie, Allemagne, Tchéquie, Portugal et France). Des conférences, des échanges de pratiques culturelles, culinaires et de nombreuses visites ont eu lieu.

L'événement a été très réussi et l'accueil réservé à notre délégation a été excellent. Chacun a bien sûr promis de se revoir bientôt.





SOCIÉTÉ SPORTIVE DE SAINTE FÉRÉOLE



L'assemblée générale qui s'est déroulée le vendredi 15 juin 2018 a été animée par notre président Jean Jacques PICON détaillant le bilan de l'association très satisfaisant par les résultats de l'école de foot en particulier la victoire des U9 au tournoi à JONZAC (17) accompagnée de leurs fervents et nombreux supporters venus pour le déplacement.

Cependant une saison en demi-teinte pour les seniors malgré un regain d'orgueil en fin de saison pour l'équipe première mais de bons résultats pour les équipes féminines, annonçant une saison 2018-2019 prometteuse.

Lors de cette assemblée générale, le Président du club a souhaité remercier plus particulièrement Eric De Ventura, éducateur de la catégorie U17, pour son volontariat et engagement auprès d'eux depuis un certain nombre d'année avant qu'ils poursuivent leurs évolutions en équipes seniors car celui-ci a décidé de se retirer.

De plus, le club a eu le privilège d'organiser la journée féminine pour les écoles de foot animée par le district, suivi de la finale du trophée féminin ainsi que de la finale de la coupe de la Corrèze des féminines. Celle-ci fut une grande réussite tant par la présence en nombre des éducateurs, dirigeants, supporters, élus locaux et représentants du district tant par la météo très estivale.

Le président et son équipe vous remercient pour cette saison 2017-2018 et espèrent vous accueillir lors de la prochaine saison et plus particulièrement notre super loto qui se déroulera le 17 novembre 2018 pour un moment convivial avec de nombreuses récompenses.



LA FNACA

Le Comité Local des Anciens Combattants d'Afrique du Nord (FNACA) dont le Conseil d'Administration se réunit trimestriellement pour une mise au point des tâches des responsables pour répondre aux obligations de la section compte 45 adhérents ou adhérentes.

Le Dimanche 4 février, le repas annuel de la FNACA préparé et servi par Véronique de l'Auberge des Sources a rassemblé un bon nombre de sociétaires et d'ami(e)s et s'est terminé comme il se doit par une bonne soupe à l'oignon.

Courant février, une réunion inter-comités a eu lieu à Ussac où étaient présents les délégués de Donzenac –Sadroc- Saint Pardoux l'Ortigier, Malemort-La Chapelle aux Brocs-Venarsal, Saint Germain les Vergnes-Chanteix, Sainte-Féréole.

Le 19 mars, la cérémonie commémorant la fin de la guerre d'Algérie s'est déroulée en présence d'une assistance nombreuses à laquelle s'étaient jointes 2 classes d'élèves sous la direction de leurs enseignantes.

La section locale de la FNACA déplore le décès de son trésorier, André MEYNARD, dont les obsèques ont eu lieu à Chanteix, sa commune de naissance, le lundi 26 mars, en présence d'une nombreuses assistance.

Le Président, Gilbert BOUILLAGUET, lui a rendu un hommage très appuyé devant le monument aux morts de sa commune.

Le Mardi 8 mai, sur l'invitation du Maire et de la municipalité, la FNACA a pris part en nombre aux commémorations de la fin de la 2ème guerre mondiale et à la mémoire du résistant Pierre CHAUMEIL.

Le Lundi 11 juin, la section a effectué sa sortie annuelle (un car complet) en Périgord Noir : La Roque Gageac et les grottes de Rouffignac.

En octobre prochain auront lieu un conseil d'administration et l'assemblée générale de la section avant les cérémonies du 11 novembre et du massacre de la Besse.

Un conseil d'administration extraordinaire a procédé à une réorganisation de son bureau : Serge LOUIS, trésorier - Jean BECOT, trésorier-adjoint - Jean DAUDY, vice-président





EXPRESSIONS



AQUARELLE ET AUTRES TECHNIQUES :

Contact Mme Monique DALEAU
Maison des Associations - 1^{er} étage
le lundi de 14h à 18h30

RESTAURATION DE FAUTEUILS :

Monique DALEAU - 06.19.78.69.70
1 fois par trimestre (environ)

CHORALE :

Chef de chœur JM CHAUVIN
Monique LAPORTE - 05.55.85.74.10 ou 06.24.97.12.53
Michelle GERAUD - 05.55.85.75.97
Répétitions : Salle du Temps Libre
le mercredi de 20h à 22h

ENCADREMENT :

Animatrices Annick CROUCHET - 05.55.85.77.21
et Mireille SOULIER
Maison des Associations - 1^{er} étage
le vendredi de 14h30 à 18h30

MAQUETTES ET FIGURINES :

Contact : L MOREAU - 05.55.23.52.24
Maison des Associations - 2^{ème} étage
le 2^{ème} vendredi du mois à 19h30

MAINTIEN CORPOREL :

Professeuse : Isabelle BOUTOT
Assistante : M SOULIER - 05.55.85.66.28
Salle de danse au stade
les lundis et jeudis de 19h à 20h

UN POINT C'TOUT :

Contact : Christine LAPEYRE - 05.55.85.63.30
Maison des Associations - 2^{ème} étage
le 4^{ème} mardi du mois de 20h à 22h

TRICOT PASSION :

Sylvette MARCOU - 06.20.51.45.31
Maison des Associations 2^{ème} étage
tous les mercredis de 14h à 16h30/17h

CONVERSATION ANGLAISE POUR LES 3 À 6 ANS :

Marie-hélène MARTHON - 06.23.04.10.29
Maison des Associations 2^{ème} étage
tous les jeudis de 17h15 à 18h30



Président : Marc LOISEL
Présidents d'honneur : Henri SOULIER - Ginette BUGEAT
Vice-présidentes : Marie-hélène MARTHON et Monique DALEAU
Secrétaire : Monique LAPORTE
Secrétaire adjointe : Françoise FARGES
Trésorière : Fabienne COURDURIE
Trésorière adjointe : Annick CROUCHET

Le bureau

COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS 2018

Chorale : Sous la direction de leur Chef de chœur, Jeanne-Marie Chauvin, les choristes ont poursuivi avec assiduité leurs répétitions du mercredi avec toujours le même plaisir de partager ces moments magiques de chanter ensemble.

A l'occasion de son concert annuel, la chorale de Sainte Féréole a accueilli le week-end du 5 et 6 mai, la chorale Amabile d'Aureilhan (Hautes Pyrénées), réputée sur le plan national et international. Le public a été comblé et conquis.

Ce week-end s'est déroulé dans la convivialité et la cordialité. Les deux chorales s'étaient rencontrées à Aureilhan l'an dernier, des liens amicaux s'étaient créés à cette occasion.

Le 10 Juin, la chorale « Expressions » était invitée à Saint Robert pour un concert commun avec le chœur d'Hommes de Brignac-la-Plaine et la Chorale « Brin de folie » de Bordeaux. Le 21 Juin, Jeanne-Marie Chauvin réunit ses quatre chorales pour vivre ensemble la Fête de la musique à Vars.



Chorale

Aquarelles : L'Exposition d'aquarelles qui s'est déroulée du 19 mai au 3 juin, rassemblait tous les aquarellistes de l'Atelier autour de David Chauvin, invité d'honneur et artiste réputé. Environ cinq cents personnes sont venues visiter l'Exposition. David Chauvin, a animé un stage intensif pour douze participants les 20 et 21 mai. Le thème était « l'eau, les contrastes et la lumière ». David Chauvin « peintre de la lumière », a toujours été aux côtés de ses élèves pour les conseiller et les suivre dans leurs progressions. Les stagiaires sont exténués mais ravis !



Atelier Aquarelles

Concernant les autres ateliers, l'événementiel n'était pas au rendez vous ce premier semestre, par contre la mobilisation reste forte pour de nouvelles créations et expositions. L'année 2019 sera chargée et réservera certainement des surprises.



Vernissage



SYNDICAT DES INITIATIVES

BUREAU

Présidente : Brigitte OUFFAURE

Trésorière : FRANCINE FADAT

Secrétaire : MICHELLE GÉRAUD

ATELIERS PERMANENTS

(Maison des associations 2^{ème} étage, sauf Généalogie : Salle multimédia)

Scrabble lundi 14h-16h > Michelle Géraud 05 55 85 75 97

Généalogie mardi 14h-16h > J.F Madranges 06 87 03 01 21

Couture jeudi 14h-17h > Michelle Géraud 05 55 85 75 97

Patchwork samedi 14h-17h > Josy Verlhac 05 55 85 70 48

Écriture (mensuel) dernier vendredi du mois 17h-19h > Mado Cahuzac 06 14 47 23 52

ÉVÉNEMENTIELS 2018

Anne-Marie Lacombe Dalix : 06 77 47 98 27 Email : anne-marie.dalix@orange.fr

Brigitte Uminski : 06 22 34 23 88 Email : b.uminski@yahoo.fr

30ème anniversaire de l'association

22 septembre à partir de 14H à la Grande salle du stade

projection film 14 juillet 1989

exposition photos des 30 années écoulées

présentation des différents ateliers...

3ème Exposition de Créateurs dans la cave de Mimi

Les jeudis à partir de 17H du 12 juillet au 31 août et pendant la fête

Lectures dans le jardin de Annie & Mireille à Lajoinie

à partir de 17H le vendredi 13 juillet (06.77.47.98.27 & 06.22.34.23.88)

Concert de musique baroque dans l'église

vendredi 27 juillet avec Odile Michelet et les Belles Endormies.

Concours du pull le plus moche

fin décembre avec toutes les associations.

Conversation autour des Saveurs du Palais

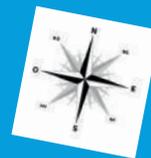
dimanche 18 novembre à 14H - Maison des associations - Témoignages et échanges avec Danielle Mazet-Delpech, cuisinière, ancienne chef du Palais de l'Élysée, une inconduite du Marché de Brive la Gaillarde



Rue du 11 novembre

3^{ème} expo créateurs

LA ROSE DES VENTS



Le jeudi 17 mai 2018, 39 adhérents ont pris la route vers la Dordogne avec le programme suivant :

Le matin, visite des magnifiques jardins d'Eyrignac avec une belle balade dans les allées ce qui a mis en appétit les promeneurs, appétit assouvi dans une auberge avec un très bon repas typique de la région et un bel accueil.

La visite guidée du site de Lascaux IV a été pour beaucoup l'occasion de se souvenir de la grotte initiale, visitée au cours d'un voyage scolaire dans les années 50 et de redécouvrir ce que la mémoire n'a pas retenu mais surtout suivre avec attention cette véritable prouesse technologique du virtuel pour voyager dans le temps.

Cette journée a été vécue comme un succès et un bon moment de convivialité. Hélas, notre secrétaire et amie Christiane n'a pu être des nôtres ce jour-là. Elle nous a quitté le 21 mai à 66 ans. Nous sommes très affectés et saluons ici sa mémoire de bénévole engagée et très appréciée au niveau du club et dans notre commune. Nous avons une pensée pour Marc, adhérent, pour Germaine, adhérente, pour ses enfants et petits-enfants qu'elle adorait.

La kermesse vente a eu lieu à la Salle du Temps Libre le dimanche 1er juillet dans une ambiance chaleureuse

ART CULTURE ET PARTAGE DU TAO



Qi Gong taoïste

le mardi matin de 10h à 11h30

à la Salle de danse

Le Chi Kung ou Qi Gong est un art ancestral chinois pour entretenir la forme et la santé. En connectant l'esprit au corps, l'apprentissage de postures, de respiration abdominale, de mouvements plus ou moins lents, apportent relaxation et bien-être. Praticé régulièrement, le Qi Gong permet de développer et d'équilibrer la circulation de l'énergie dans tous les méridiens, de transformer le stress en vitalité, de recycler les émotions négatives en énergie positive et de renforcer notre vitalité.

Cours dispensés par Martine SOIROT Certifiée Instructrice au TAO GARDEN par Master Mantak CHIA Créateur du système du Tao curatif à l'Universal Tao Center de Chiang Mai Thaïlande

Renseignements par téléphone ou mail

(07.61.31.94.74 - martinesoirot@gmail.com)



LORIS ENFANT SOURIRE

Une soirée zumba s'est déroulée le 10 février à la grande salle de Sainte-Féréole, au profit de l'association Loris Enfant Sourire NCBRS France.

Avant de lancer la soirée la présidente, Aurelie Bouchet, souhaitait la bienvenue au public et remerciait la municipalité d'avoir mis à disposition la salle à titre gracieux. Elle rappelait que l'association a été créée dans le but de collecter des dons afin d'aider les familles touchées par le syndrome de Nicolaïdes-Baratser, et de participer à des rencontres nationales ou internationales, afin de mieux appréhender l'évolution des recherches et des moyens à mettre en place. Six familles seraient touchées en France, le projet de les rencontrer en présence de généticiens est toujours envisagé. Le professeur Alain Verloes, généticiens au CHU Robert Debré à Paris, a invité l'association à assister à une conférence sur les maladies rares. Cette opportunité permettra d'en savoir plus et de préparer le meeting prévu en 2019 ou 2020. La date sera définie en fonction de la disponibilité des intervenants. Une fois le discours terminé, Marion du haut de son estrade, entraînait les jeunes et les moins jeunes sur la piste au rythme endiablé de la Zumba.



Loris enfant sourire

SANTA FAIT DANSER : REBOOSTÉE !

Quel pari osé pour notre Association de danse en couple que d'ouvrir un groupe de débutants en septembre dernier, essentiellement de bouche à oreille ! Pari réussi pour nos animateurs Vincent et Dominique qui ont su capter l'intérêt des débutants et leur transmettre le plaisir de la danse ! Si bien que le cours pour débutants affiche déjà complet pour la rentrée septembre 2018 !

Notre Association affiche clairement son ambition :

Mercredi : Cours de débutants avec Vincent et Dominique pour découvrir les danses à deux (rock, chacha, paso, rumba ...), dans une ambiance très conviviale.

Jedi : Cours intermédiaires/confirmés avec Marie-Lyne et Peggy pour travailler le guidage et aborder des variations plus techniques et rendre ainsi la danse encore plus agréable !

Il reste quelques places pour ce cours du jeudi, alors si vous êtes déjà danseurs, venez compléter votre apprentissage pour une cotisation annuelle de 90 €.

Venez nous tester : les 1^{ers} cours de septembre seront gratuits !

La Présidente, Marie-Lyne Forget.

MUSIQUE ON DANSE



Les loustics, les coccinelles et les plumes ont assisté au spectacle « Rutabaga, poils de chats et barbabapa » le 14 avril 2018 au Théâtre des Gavroches

Les étoiles, les sirènes et les crazygirls ont admiré sur la scène de Danse en Mai « Immerstadsje » Danse Hip hop et rollers au Théâtre de Brive le 15 mai 2018. Nous avons réuni notre section «adultes» autour d'une soirée conviviale et enneigée au bistrot Jaubert le vendredi 4 décembre 2017. La saison a été clôturée par notre gala annuel le samedi 16 juin 2018 à la grande salle de Sainte-Féréole, sur les thèmes danses du monde, comédies musicales et années 80. Notre section adultes de Zumba a ouvert le Gala avec notre animatrice Marion. Une petite surprise des anciennes danseuses les Divas à notre animatrice Cécilia nous a tous émus.

6 groupes de 4 à 17 ans se sont produits sur scène pour le plaisir de tous :

*Les Loustics (de 4 à 5 ans) encadrées par Marion
les coccinelles (de 5 à 6 ans) encadrées par Olivier
les plumes (de 7 à 9 ans) encadrées par Olivier
les étoiles (de 10 à 11 ans) encadrées par Marion
les sirènes (de 11 à 12 ans) encadrées par Charlotte
les Crazygirls (de 12 à 14 ans) encadrées par Lesly*

Un grand merci à tous les bénévoles qui s'investissent tout au long de l'année pour offrir aux enfants un gala de qualité. L'assemblée générale s'est déroulée le 22 juin 2018 à l'auberge des Sources. Un pot de l'amitié a été offert aux adhérents qui étaient présents pour renouveler leurs inscriptions.

Pour la saison prochaine :

Les horaires de danse sont en fonction de l'âge des enfants

Les cours de Gymnastique les mardis soir de 19h30 à 20h 30

Les cours de Zumba les mardis soir de 20 h30 à 21h 30

Les cours de Pilates les lundis soir de 20h 30 à 21h 30

Les inscriptions sont encore ouvertes !

Vous pouvez nous contacter : musiqueondanse@gmail.com



Musique on danse



Santa Fait Danser



COMITÉ DES FÊTES



Après une entrée dans la saison estivale, le 23 juin dernier, avec l'embrasement du traditionnel feu de la Saint Jean, le Comité des Fêtes poursuit sa saison festive. Le dimanche 29 juillet, deux activités seront proposées : Les puces d'été et balade d'été à Santa Fé. L'association propose une balade matinale avec 2 circuits de marche ombragés, 8 ou 15 kms. Le départ sera donné sur la place de l'Eglise à partir de 8h30 et se terminera dans la brocante qui se tiendra dans le bourg toute la journée. Plusieurs points de ravitaillement sont prévus sur le parcours et un repas Jambon braisé / frites sera servi à midi pour ceux qui le souhaitent. Les 07, 08 et 09 septembre, le Comité des Fêtes terminera sa saison sur un gros week end, la fête annuelle composée de musique, d'activités en tous genres et de surprises. Cette année, le thème sera Américain.

Vendredi 07 : Ambiance festive sur la place de l'Eglise
Spectacle pyrotechnique : embrasement de l'Eglise, son et lumière.

Samedi 08 :

Après midi : pétanque au stade et cinéma en plein air sur la place de l'Eglise.

Le soir : restauration et fête foraine au bourg

Au stade, concert avec le groupe auvergnat « WAZOO » puis fin de soirée l'after du Comité des Fêtes

Dimanche 09 :

Commémoration au monument aux morts

Vente d'assiettes américaines, le midi sur la place de l'Eglise

Grande brocante au bourg

Musique avec le groupe « Cover Street »

Spectacle et divertissement toute l'après midi avec notamment la fameuse surprise du comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes vous souhaite un été chaud et convivial.

*Bien festivement,
Le Président, Jacques ROUHAUD*

LA FLÉGEOLOISE



TOUJOURS DANS L'ACTION

En ce qui concerne l'année qui vient de s'écouler nous pouvons dire que globalement les marchés de Producteurs de Pays se sont bien déroulés dans une bonne ambiance et ceci malgré une météo capricieuse que nous avons subi pendant trois marchés.

La fréquentation a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente.

Autour des tables les familles et les touristes ont bien répondu présent. Merci à tous les bénévoles qui sans leur participation nous ne pourrions pas assurer ces festivités.

Le repas des bénévoles du 11 novembre, préparé par Véronique de l'Auberge des Sources, a bien été apprécié. L'après-midi animée par Momo nous a permis de nous retrouver sur la piste de danse avec joie et bonne humeur. Ce fut un très bon moment.

Au sujet du réveillon, la soirée s'est très bien déroulée, c'est 200 personnes au total qui ont dansé toute la nuit et sont reparties ravies de leur soirée.

Comme chaque année le Conseil d'Administration de La Flégeoise a procédé au renouvellement du Bureau.

Tous les membres du bureau ont été réélus mise à part Françoise Farges qui a émis le souhait de se retirer. Nous en profitons pour la remercier du travail accompli.

C'est donc Anaïs SOULIER qui a été élue à l'unanimité au poste de Secrétaire Adjointe ainsi que Marc DELPY élu également à l'unanimité comme Vice-Président.

Nous leur souhaitons la bienvenue au sein du bureau de La Flégeoise.

La nouvelle saison des Marchés de Pays arrivant à grands pas tout le bureau est mobilisé pour en assurer la gestion en relation avec les présidents des Associations. A cet effet une réunion préparatoire sera organisée avant les Marchés de Pays.

Je vous donne donc rendez-vous sur les Marchés de Producteurs de Pays.

Le Président, Vincent CANOVAS

PENA FHT



Le dimanche 08 juillet 2018, l'amicale a organisé son pique-nique au centre de vacances de St Pardoux La Croisille (45 minutes en voiture). Le samedi 07 juillet les personnes qui le souhaitaient ont pu passer une journée détente, ce centre disposant de structures de loisirs et d'hébergement.

Le samedi 01 décembre 2018, l'amicale organisera sa veillée à la grande salle du stade.



SEANCE DU 26 janvier 2018

ADHESION REGLEMENTATION DES BOISEMENTS

Le Conseil Municipal approuve l'application de la réglementation des boisements (mise en place la réglementation des boisements telle que définie par le code rural articles L126-1 à L 126-2 et R 126-1 à R 126-10 et adhésion à la prochaine délibération départementale).

Adopté à l'unanimité

AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2018

Le Conseil Municipal autorise, jusqu'au vote du budget primitif 2018, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (hors remboursement du capital de la dette) dans la limite maximale de 25 % des crédits prévus au budget 2017.

Adopté à l'unanimité

CESSION PARCELLE A ORANGE

Le Conseil Municipal accepte la cession gratuite d'une partie du Square ALVINERIE à Orange pour permettre l'agrandissement du poste de répartition ORANGE, évaluée la parcelle à 400€ et précise que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.

Adopté à l'unanimité

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU LOCAL « PREAU DE LA SALLE DU TEMPS LIBRE » AU COMITE DES FETES

Suite au projet d'aménagement du presbytère en maison médicale, qui prévoit la démolition du bâtiment occupé par le Comité des Fêtes, le Conseil Municipal accepte de mettre à disposition de cette association le local situé sur le parking de la Salle du Temps Libre (dit « Le Préau ») et précise qu'une convention sera signée entre la Commune et l'Association.

Adopté à l'unanimité

EMPLOIS SAISONNIERS

Le Conseil Municipal autorise le recrutement de personnel pour les besoins saisonniers comme suit :

ACCUEIL DE LOISIRS :

- Au maximum 3 emplois à temps complet (35 heures) pour les vacances de Février 2018 et 2019 et de Pâques 2018,
- au maximum 5 emplois à temps complet (35 heures), pour le mois de juillet 2018
- au maximum 4 emplois à temps complet (35 heures) pour le mois d'août 2018

- au maximum 2 emplois à temps complet (35 heures) pour les vacances de Toussaint 2018 et pour les vacances de Noël 2018, au maximum 1 emploi à temps complet (35 heures) pour les mercredis des périodes scolaires en fonction des besoins pour exercer les fonctions d'animateurs, au grade d'adjoint d'animation 2ème classe, 1er échelon.

Conformément à la réglementation en vigueur, la structure aura 50% de diplômés et soit 50% de stagiaires ou soit 30% de stagiaires et 20% de non diplômés.

PISCINE :

- Un surveillant de baignade pour le mois de juillet 2018 et un pour le mois d'août 2018, à temps complet,
- Un agent d'entretien pour le mois de juillet 2018 et un pour le mois d'août 2018, à temps complet, pour tenir les entrées de la piscine, nettoyer le bassin, les plages et faire le ménage des vestiaires, douches ... du bâtiment de la piscine et s'occuper des espaces verts en cas de fermeture de la piscine pour cause de mauvais temps
- Un agent d'entretien à temps complet pour seconder l'équipe technique pendant 4 semaines à répartir entre juillet et août, selon les besoins.

Adopté à l'unanimité

FIXATION PRIX DE LA PLACE DU SPECTACLE « PARIS-BROADWAY »

Le Conseil Municipal fixe le prix de la place du Spectacle PARIS BROADWAY qui aura lieu le 3 mars 2018 à 35 €

Adopté à l'unanimité

LOCATION SALLES COMMUNALES

Le Conseil Municipal propose de fixer le tarif suivant pour les artistes de la commune souhaitant organiser une exposition de leurs œuvres : 40€ par jour pour la salle du temps libre et 50€ par jour pour la Grande

Salle et précise que les expositions ne doivent pas occasionner de gêne aux activités pratiquées par les associations communales utilisatrices des salles.

Adopté à l'unanimité

MAISON MEDICALE : DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR, CONSEIL DEPARTEMENTAL et FST (Fonds de Soutien Territorial)

Le Conseil Municipal :

- approuve l'estimation du maître d'œuvre pour 495 455 € HT ainsi que la répartition des locaux, fixe le mode de dévolution du marché sous forme de MAPA (article 28 du CMP),
- approuve le plan de financement pour les travaux de création d'une maison médicale comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	37 400,00	CD – subvention à demander 2018	20 000,00
		CD – subvention à demander 2019	20 000,00
Assistance à maîtrise d'ouvrage	3 000,00	DETR – subvention à demander	122 500,00
		Bonus développement durable	17 500,00
Mission C.S.P.S. et contrôle technique	6 000,00	FST 2018 – subvention à demander	30 000,00
Travaux	437 055,00	Reste à la charge de la commune	384 546,00
Imprévus	12 000,00		
TOTAL H.T.	495 455,00		
TOTAL T.T.C.	594 546,00	TOTAL T.T.C.	594 546,00

- sollicite Monsieur le Préfet de la Corrèze pour l'octroi d'une subvention DETR – Catégorie : Santé - Opération : Maison médicale, y compris avec bonus développement durable.

Soit 122 500€ de DETR et 17 500€ de bonus développement durable – sollicite Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Corrèze pour l'octroi de deux subventions dans le cadre des aménagements communaux : Maison médicale.

TRANCHE 1 : 20 000 € au titre de 2018

TRANCHE 2 : 20 000 € au titre de 2019

- sollicite Monsieur le Président de la CABB pour l'octroi d'une subvention FST : Soit 30 000€.

Adopté à l'unanimité

MODIFICATION DELIBERATION « INDEMNITE ELUS »

Le Conseil Municipal prend acte de la répartition des indemnités au 4 adjoints et aux 2 conseillers délégués.

Adopté à l'unanimité

PLAN D'EQUIPEMENT « ECOLES NUMERIQUES »

Le Conseil Municipal accepte l'achat des équipements suivants pour l'école :

- Un V.P.I. dans la classe Grande Section
 - Un micro-ordinateur portable pour l'enseignante
 - Un tableau blanc magnétique
 - 6 tablettes avec le caisson de rangement sécurisé
- Pour un coût total de 5 000€ H.T.

Et sollicite auprès des services départementaux de l'éducation nationale de la Corrèze une subvention DETR à hauteur de 50% et une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 30 % dans la limite du plafond d'assiette éligible à la subvention

Adopté à l'unanimité

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le conseil municipal accepte le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique, 1er échelon pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 1er février 2018 au 21 janvier 2019 inclus. (service à la cantine et ménage des réfectoires et de l'ensemble des locaux de l'école primaire). Cet agent assurera des fonctions d'animateur à temps non complet (31h00).

Adopté à l'unanimité

OPERATION « RESTAURATION DES MURETS »

Le Conseil Municipal approuve, pour 3 ans, du 1er février 2018 au 31 janvier 2021, l'opération « restauration des murets » et les conditions d'obtention de la subvention.

Adopté à l'unanimité



SEANCE DU 23 mars 2018

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif pour l'année 2017 comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 1 025 076,20 €
 Recettes de fonctionnement : 1 277 460,94 €
 Dépenses d'investissement : 504 802,83 €
 Recettes d'investissement : 597 088,23 €
Adopté à la majorité (16 voix «pour» et 1 abstention)

COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion pour l'année 2017 présentée par la trésorière

Dépenses de fonctionnement : 1 025 076,20 €
 Recettes de fonctionnement : 1 277 460,94 €
 Dépenses d'investissement : 504 802,83 €
 Recettes d'investissement : 597 088,23 €
Adopté à l'unanimité

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats de l'année 2017, décidé d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement, soit 252 384,74 €, au compte 1068 « affectation complémentaire en réserves »

Adopté à l'unanimité

VOTE DES TAUX DES TAXES POUR L'ANNEE 2018

Le Conseil Municipal fixe le taux des taxes comme suit pour l'année 2018 (taux identiques aux années précédentes)

Taxe Habitation : 10,56%
 Taxe Foncière (bâti) : 15,84%
 Taxe Foncière (non bâti) : 62,40%

Adopté à l'unanimité

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Le Conseil Municipal accorde les subventions exceptionnelles suivantes :

800 € à l'association USEP de l'école pour la prise en charge d'une partie du déplacement scolaire des enfants à Bugeat organisé du 4 au 6 juin 2018 pour 2 classes.
 2 447 € au Comité des Fêtes qui a dû faire face à une dépense imprévue lors de l'organisation de manifestations de manière récurrente sur plusieurs années.

Adopté à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 1 316 511 €
 Recettes de fonctionnement : 1 316 511 €
 Dépenses d'investissement : 1 125 868,32 €
 Recettes d'investissement : 1 130 930,93 €
Adopté à la majorité (16 voix POUR et 1 ABSTENTION),

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE COLOMBIER

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif pour l'année 2017 comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 69 163,99 €
 Recettes de fonctionnement : 42 485,33 €
 Dépenses d'investissement : 0 €
 Recettes d'investissement : 65 859,66 €

Adopté à la majorité (15 voix POUR et 1 ABSTENTION),

COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE COLOMBIER

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion pour l'année 2017

Dépenses de fonctionnement : 69 163,99 €
 Recettes de fonctionnement : 42 485,33 €
 Dépenses d'investissement : 0 €
 Recettes d'investissement : 65 859,66 €

Adopté à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE COLOMBIER

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif

Dépenses de fonctionnement : 236 562 €
 Recettes de fonctionnement : 236 562 €
 Dépenses d'investissement : 389 381,88 €
 Recettes d'investissement : 389 381,88 €
Adopté à l'unanimité

ALIENATION CHEMIN DE L'ESTANG

Le Conseil Municipal décide de fixer le prix de vente de la partie de chemin à aliéner, Moulin de l'Estang, à 0,50 € le m²

Adopté à l'unanimité

FETE DE LA MUSIQUE : ORGANISATION

Le Conseil Municipal accepte l'organisation de la fête de la musique le 21 juin 2018 par la commission animation, par le biais de la régie animation, qui aura en charge la vente de boissons et des produits de restauration

Adopté à l'unanimité

PARTICIPATION FISCALISEE AUX DEPENSES DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'ELECTRIFICATION ET DES COMMUNES DE LA CORREZE

Le Conseil Municipal décide que la somme de 21 320 € (montant de contribution fiscalisée pour la Fédération Départementale des Syndicats d'Electrification et des Communes de la Corrèze) sera mise en recouvrement par les services fiscaux.

Adopté à l'unanimité

PARTICIPATION FRAIS DE SCOLARISATION – VILLE DE MALEMORT

Le Conseil Municipal approuve le paiement des frais de scolarisation pour des enfants nouvellement domiciliés à Sainte-Féréole et scolarisés à Malemort

Adopté à l'unanimité

REFECTION TOIT LOCAL TECHNIQUE PISCINE

Le Conseil Municipal décide de confier les travaux de réfection du toit du local technique de la piscine à l'entreprise Pascarel, entreprise moins-disante, au prix de 18 316,25 € H.T

Adopté à l'unanimité

SPECTACLE THEATRE : ORGANISATION

Le Conseil Municipal accepte d'organiser une pièce de théâtre le 13 octobre 2018 (organisation mise en place par la commission animation) et fixe le prix de la place à 38 €.

Adopté à l'unanimité

RESIDENCE AUTONOMIE : CONVENTION ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE, CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE, APPROBATION PROGRAMME ARCHITECTURAL

Dans le cadre du projet de construction de la maison commune de la résidence autonomie, le Conseil Municipal :

confie à Corrèze Habitat une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dont les missions seront les suivantes :

- Assistance générale aux maîtres d'ouvrage que sont la commune et le CCAS
- Assistance pour la consultation des prestations intellectuelles et au suivi de ces marchés
- Assistance à la réalisation du projet
- Suivi des études et des travaux
- Suivi technique

Le taux de rémunération est de 2% du montant des études et travaux estimés, soit 8 960€ H.T. (ou 10 752€ T.T.C). Il est précisé qu'il s'agit d'un montant global et forfaitaire.

conclut une convention de groupement de commande où le bailleur social sera désigné coordonnateur du groupement de commande.

Il aura en charge l'organisation de l'ensemble des opérations de consultation et de sélection des cocontractants et de passation des marchés. Chaque membre du groupement devra signer les marchés avec les entreprises pour les dépenses lui incombant.

La commission de ce groupement est composée d'un membre représentant la commune, d'un membre représentant le CCAS et d'un membre représentant Corrèze Habitat et est présidée par le représentant du bailleur social.

désigne Mr Henri SOULIER, Maire, membre du groupement de commande, représentant la commune ou Mr Michel MENEYROL, en



cas d'empêchement du Maire approuve le programme architectural de la maison commune qui sera composée d'un bureau d'accueil, d'un vestiaire pour le personnel, d'un restaurant avec coin lecture, loisirs, d'un WC, d'une cuisine, d'un cellier, d'une buanderie, d'une chambre pour le gardien d'astreinte, de deux chambres d'accueil provisoire et du logement du gardien principal

Il est également prévu d'aménager les extérieurs de la maison commune avec une terrasse. La superficie de l'ensemble du bâtiment sera de l'ordre de 200 à 210 m².

La maison commune sera située au centre des logements autorise le Maire à signer l'ensemble de ces documents (conventions assistance à maîtrise d'ouvrage et groupement de commande, programme architectural) ainsi que tous documents nécessaires au déroulement de ce projet : préparation, passation, signature, exécution et règlement des marchés de fournitures et de service

Adopté à l'unanimité

VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte tenu de la démarche souhaitée par le Gouvernement de promouvoir le Made in France visant à améliorer la compétitivité des entreprises françaises en valorisant les produits fabriqués en France, de la même manière le Conseil Municipal souhaite que les associations communales fassent appel à l'ensemble des services, que ce soit les commerçants (restaurateurs, traiteurs, ...) et les artisans qui se trouvent sur la commune.

Ce choix permettrait de soutenir l'économie locale.

Adopté à l'unanimité

SEANCE DU 1^{er} juin 2018

CONTRACTUALISATION DEPARTEMENTALE 2018 -2020

Le Conseil Municipal approuve les crédits inscrits par le Conseil Départemental pour 2018 -2020 comme suit :

La maison médicale où sont inscrits 20 000€ en 2018 et 20 000 € en 2019

La voirie où sont inscrits 40 000€ en 2018, en 2019 et en 2020

La maison commune de la résidence Autonomie où sont inscrits 30 000€ en 2019

La réfection du restaurant scolaire où sont inscrits 30 000€ en 2020.

Adopté à l'unanimité.

CONVENTION OPERATIONNELLE D'ACTION FONCIERE POUR LA REVITALISATION DU CENTRE BOURG AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA NOUVELLE AQUITAINE

Face à l'état d'abandon de certains bâtiments dans le centre bourg, notamment ceux localisés place Pierre Chaumeil, il peut être envisagé de réaliser une opération de réhabilitation mixte des bâtiments permettant l'implantation de commerces en rez-de-chaussée et des logements avec des accès distincts aux étages par l'intermédiaire de L'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPF).

Les bâtiments repérés sont les parcelles AP 27, AP 30, AP 176, AP 29 et le rez-de-chaussée de l'AP 115 côté place Pierre Chaumeil.

L'EPF permet d'accompagner les collectivités, techniquement et financièrement, dans la mise en œuvre de leurs projets de revitalisation des centres bourgs, notamment.

Le Conseil Municipal, émet un avis favorable pour engager une étude sur la revitalisation du centre bourg, autorise le Maire à signer la convention opération d'action foncière avec l'EPF de Nouvelle Aquitaine et lui demande de le tenir informé sur l'avancée du dossier.

Adopté à la majorité (17 voix POUR, 1 voix CONTRE et un conseiller ne prend pas part au vote).

CONVENTION SERVITUDE DE PASSAGE DES EAUX PLUVIALES AU LIEU-DIT LE MONS

Le Conseil Municipal décide de constituer une servitude de passage des eaux pluviales sur les parcelles AL 289, 295 et 296 situées au Mons, autorise le Maire à signer l'acte notarié constituant la servitude

et tous documents y afférent et précise que les frais notariés sont à la charge de la commune.

Adoptée à l'unanimité.

ENQUETE PUBLIQUE ALIENATION ET DEPLACEMENT CHEMIN DE L'ESTANG – RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Suite à l'enquête publique permettant la régularisation de l'aliénation et le déplacement d'une partie du chemin rural au Moulin de l'Estang qui s'est déroulée du 23 avril au 7 mai 2018, et suite à l'avis favorable du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal, décide de désaffecter la partie du chemin rural, objet de l'enquête publique, d'une contenance de 502 m², rappelle le prix fixé par délibération en date du 23 mars 2018, soit 0,50€ le mètre carré, met en demeure les propriétaires riverains d'acquiescer les terrains attenants à leur propriété, procède à la régularisation de l'emprise d'une partie du chemin rural desservant le village de l'Estang afin qu'il respecte le tracé du chemin actuel et autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Adoptée à l'unanimité.

PRIX DE VENTE DES TERRAINS – LOTISSEMENT LE COLOMBIER

Afin de faciliter la vente des derniers lots restants en vente dans le Lotissement Les Bois du Colombier, le Conseil Municipal accepte de fixer les prix de vente comme suit :

LOTS	SUPERFICIE	PRIX FIXE INITIALEMENT	PRIX PROPOSE
2	1 120 m ²	20 000€ TTC	16 000€ TTC
10	2 358 m ²	28 000€ TTC	25 000€ TTC
12	1 557 m ²	25 000€ TTC	22 000€ TTC
14	818 m ²	18 000€ TTC	15 000€ TTC
20	1 791 m ²	32 000€ TTC	27 000€ TTC
23	1 380 m ²	45 000€ TTC	35 000€ TTC
25	994 m ²	31 000€ TTC	28 000€ TTC

charge le Maire de procéder à la vente de ces lots soit directement soit en donnant mandat à des agences immobilières, précise que les prix fixés ci-dessus n'incluent pas les frais d'agence, donne délégation au Maire pour accepter la négociation de chaque lot, si nécessaire, jusqu'à -20%, demande au Maire de le tenir informé des prix négociés, autorise le Maire à signer les actes notariés et dit que les frais notariés à la charge de l'acheteur.

Adoptée à la majorité (17 voix POUR et 2 ABSTENTIONS).

SUBVENTION ASSOCIATION COMMUNALE

Le Conseil Municipal attribue une subvention à l'association Loris Enfant Sourire de 180€ pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité.

EMOTION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de Ste Féréole, réuni en session ordinaire le 1er juin 2018, a pris connaissance de la volonté de GROUPAMA de fermer son bureau de Ste Féréole et de se séparer de la personne mandataire qui en assurait la gestion.

Le Conseil Municipal ne peut comprendre et encore moins admettre cette décision qui n'a aucune justification. Le bureau de Ste Féréole est rentable, sain et compte un nombre important de mutualistes adhérents.

Il s'étonne aussi que cette fermeture n'ait pas fait l'objet de la moindre information auprès de ces mêmes adhérents mutualistes.

Il s'étonne enfin qu'une structure, émanation du milieu rural et des organisations agricoles, quitte de manière aussi désinvolte le milieu qui l'a vu naître et qui a favorisé sa croissance.

Le Conseil Municipal ne peut comprendre une telle désertion et exhorte les dirigeants de GROUPAMA de revoir leur stratégie et de ne pas délaisser le rural au profit du seul urbain où ne sont ni ses clients actuels ni futurs.

Le Conseil Municipal demande donc qu'un dialogue constructif puisse se renouer avec le Conseil Municipal et que des propositions viables et équilibrées permettent de sauvegarder la présence de GROUPAMA sur la commune et au-delà lui permettent d'améliorer sa croissance.

Adoptée à la majorité (18 voix POUR et 1 ABSTENTION).



A l'occasion des travaux d'aménagement d'une maison médicale dans l'ancien presbytère, le Groupe Patrimoine s'est intéressé à l'histoire de ce bâtiment dont la construction a été laborieuse et semée d'embûches, et qui a même provoqué une crise au sein de la municipalité.

Il est question pour la première fois de la vétusté du presbytère en 1837 et le desservant a pris possession du bâtiment ... en 1879 ! Mais il faut dire que le contexte politique nationale était troublé et la France a passé de la monarchie de juillet à la République, puis à l'empire et de nouveau à la République avec en 1870 une guerre.

En 1837 la France est sous le régime de la Monarchie de Juillet. Louis Philippe 1er est intronisé Roi des Français. En 1848 est instauré la 2ème République : Louis Napoléon Bonaparte est élu président. En 1851, après le Coup d'État, Louis Napoléon Bonaparte devient l'empereur Napoléon III jusqu'en 1870 ou est de nouveau instaurée la 2ème République qui durera jusqu'en 1948.

Durant la période qui nous intéresse, les présidents de la République se succèdent :

- de 1871 à 1873 : Alphonse Thiers
- de 1873 à 1879 : Patrice de Mac Mahon (Maréchal)

42 années et 8 maires tantôt élus, tantôt désignés ont été nécessaires à partir du constat d'insalubrité du presbytère pour que le curé desservant la paroisse puisse prendre possession du nouveau bâtiment ! 42 années émaillées de nombreux rebondissements au sein du conseil municipal et qui ont amené le Président de la République, le Maréchal De Mac Mahon à prendre des décrets de révocation de maire et d'adjoints.

1837 : maire Queyrie Joseph, adjoints Aujol Léon et Laval Léon

1840 : maire Verlhac Jean-Antoine

1849 à 1855 et 1863 : maire Labrousse, adjoints Aujol Jean et Cheyrier

1863 à 1865 ! maire Rousseau Jean Antoine Aimé

1866 à 1870 : maire Queyrie Jean Jacques, adjoints Aujol Louis et Salesse Jean-Antoine

1871 à 1874 : maire Pradier Eli, adjoints Fage Jean et Migot Joseph

1876 : même municipalité nommée par arrêté préfectoral

1877 : maire Pradier Elie

1878 : maire Labrousse François, adjoints Aubert Philippe et Chalard

1879 : maire Aubert Philippe, adjoints Chalard Jean Baptiste et Aujol

Les curés de la paroisse durant cette période étaient l'abbé Monteil de 1824 à 1861 et l'abbé Lestourgie de 1862 à 1881.

Voici, d'après les délibérations des différents conseils municipaux, l'histoire de la construction de ce bâtiment.

Source : Archives Départementales de la Corrèze – cote EDEP/202/D/3

• En 1837 le prêtre desservant la commune demande des réparations urgentes au presbytère. Le 16 mai le conseil municipal constate qu'une somme de 60 francs avait déjà été votée, mais jugée insuffisante n'avait pas été affectée.

• Le 14 mai 1840 le conseil « vote une somme de 60 francs pour procéder à des réparations urgentes au presbytère : plancher de la cave est en très mauvais état, le pignon occidental sans recrépissage ainsi que l'intérieur de la chambre au couchant, la couverture en ardoises a besoin de réparations sur plusieurs points pour parer à la pluie qui endommage l'intérieur. »

• Par arrêté du 31 janvier 1863 du Préfet de la Corrèze « Mr Rousseau Jean-Antoine-Amédée est nommé Maire de la Commune de Ste Féréole en remplacement de Mr Labrousse, démissionnaire ». « L'installation de ce nouveau fonctionnaire sera faite et le serment prêté en présence du Conseil municipal dont nous autorisons la convocation extraordinaire ».

• Lors de la réunion du conseil municipal du 14 mai 1863 « M. Le Président a donné connaissance au conseil municipal d'une lettre de M. le Préfet de la Corrèze en date du 6 mai courant, par laquelle ce haut fonctionnaire signale à M. le Maire de Sainte Féréole l'état de vétusté et de dégradation

du presbytère de la commune. Le Conseil municipal qui avait mûrement délibéré récemment avec M. le Préfet qu'il est indispensable de faire réparer le rez-de-chaussée et d'élever d'un étage le presbytère de la commune »

• Le 6 septembre 1863 : « L'an mil huit cent soixante trois et le six septembre le conseil municipal de la commune de Sainte Féréole s'est réuni extraordinairement d'après l'autorisation du Sous Préfet de Brive au lieu ordinaire où il tient ses séances. Sont présents MM Aujol, Treille, Labrousse, Madur, Lacour, Alvinerie, Bosche, Pascal, Verlhac, Lhomond, Duroux, Benoit, Queyrie, Migot, Sicard, Verlhac, Adjoint, et Rousseau Maire. M. le maire a lu au conseil municipal une lettre de M. Rogemond architecte de l'arrondissement de Brive, dans laquelle il est dit que les réparations du presbytère votées dans une première délibération du conseil municipal sont impossibles et qu'il est nécessaire de voter la reconstruction entière du bâtiment. Le conseil après mûre délibération vote la reconstruction demandée et émet le vœu que le nouveau presbytère soit établi sur le même emplacement que l'ancien et de plus que la somme de douze mille francs portée dans le propos de l'architecte ne soit pas dépassée. Fait et publié à Sainte Féréole les jour mois et an que dessus. »

• 19 janvier 1864 « L'an mil huit cent soixante quatre et le dix neuf du mois de janvier, le conseil municipal de la commune de Sainte Féréole et les plus imposés en nombre égal à celui du Conseil Municipal se sont réunis à lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur le Maire. Les conseillers municipaux et les plus imposés ne formant qu'un seul corps délibérant se sont réunis au nombre de vingt deux formant la majorité légale. Sont présents comme conseillers municipaux Queyrie, Benoit, Cheyrier, Madur, Laumont, Lacour, Treille de Coulier, Alvinerie, Migot, Pascal, Salesse, Sicard, et sont présents comme plus imposés, Bosche, Prévost, Varolle, Blac, Pascal, Aujol de Moussours, Aubert et Treille de Moussour. Mr Labrousse conseiller venu au commencement de la séance n'a pas assisté à la délibération : Mr Verlhac adjoint a assisté à la séance avec voix consultative. Monsieur le Maire a mis sous les yeux des membres du conseil composé comme il est dit ci-dessus, une lettre de Monsieur le Préfet par laquelle le haut fonctionnaire invite la commune à voter des fonds pour réaliser la reconstruction du presbytère. Le conseil après avoir mûrement délibéré est d'avis de renoncer à l'impôt extraordinaire proposé, ainsi qu'à l'emprunt. »
« Ont refusé de signer Mrs Prevost et Lhomond »

• 6 mars 1864 : ... «M. le maire a soumis au conseil municipal les plans et devis fournis par l'architecte de l'arrondissement de Brive pour la construction d'un presbytère. Le conseil municipal après examen approuve sans réserve les plans et devis précités. »

• 24 juillet 1864 : « M. le maire a soumis aux conseillers municipaux et aux plus imposés une lettre de monsieur le Sous Préfet qui l'autorise à réunir le conseil municipal et les plus imposés à l'effet de prendre des mesures pour assurer la reconstruction du presbytère. Le conseil sur la proposition de M. le maire après avoir mûrement délibéré est d'avis de voter un impôt extraordinaire de 0,08 portant sur le principal des quatre contributions directes pour réaliser la somme de treize mille trois cent quarante huit francs 61 centimes somme équivalant approximativement au montant du devis fourni par l'architecte. L'emprunt doit commencer au premier janvier mil huit cent soixante cinq et doit se terminer le 31 décembre mil huit cent soixante quinze, l'impôt étant voté pour onze ans. Le conseil considérant que l'exécution des travaux de reconstruction seront bien retardés si on attendait la perception définitive de l'impôt est d'avis de demander au gouvernement l'autorisation de contracter un emprunt de la somme sus énoncée, soit auprès de la caisse des Dépôts et Consignations, soit auprès des personnes qui voudront traiter de gré à gré avec la commune. Il est bien entendu que l'impôt voté plus haut n'aura lieu que tout autant que les intérêts seront payés sur les fonds de la fabrique et le budget et la délibération du conseil de fabrique seront approuvés par l'autorité diocésaine. »...



• 21 août 1864 : Conseil municipal prend une délibération pour allouer une somme de 202, 50 francs à M. Rogemond, architecte pour honoraires de rédaction d'un projet de reconstruction du presbytère

• 13 avril 1865 : « *monsieur le maire après avoir donné connaissance au conseil municipal et aux plus imposés de deux lettres de monsieur le sous préfet en date du 28 mars et douze avril 1865 concernant la reconstruction du presbytère a invité les membres du dit conseil à voter une imposition extraordinaire suffisante pour parfaire la somme de dix mille francs nécessaire à l'exécution de ce projet. Le conseil municipal et les plus imposés après mûre délibération considérant qu'il est plus avantageux à la commune d'allouer au desservant une indemnité de logement dans qu'à ou la fabrique n'aurait pas des ressources suffisantes est d'avis de renoncer à la reconstruction projeté.* »

• 5 novembre 1865 : « *un des membres du conseil a fait la proposition suivante que vu l'état de vétusté et de délabrement dans lequel se trouvait le presbytère de la commune de Ste Féréole qui menace ruine il était urgent de voter une somme de dix mille francs pour la reconstruction du dit presbytère et par suite réclamé l'autorisation de Monsieur le sous préfet à l'effet de convoquer les plus fort imposés de la commune pour s'imposer de la somme ci dessus de dix mille francs. Le conseil après avoir murement délibéré et à la majorité des suffrages a approuvé cette proposition et a déclaré vouloir y donner suite.* »

• 19 février 1867 : « *M. le maire a soumis au conseil municipal et aux plus imposés une lettre de M. le sous préfet qui l'autorise à réunir le conseil municipal et les plus imposés à l'effet de prendre des mesures pour assurer la reconstruction ou la réparation à faire au presbytère. Le conseil après avoir murement délibéré a rejeté la construction du presbytère ainsi que la réparation. Il entre dans leur intention que s'il y a des réparations à faire au presbytère la fabrique peut y suffire sur ses ressources.* »

• 21 mai 1874 : « *le conseil municipal à la majorité de onze voix contre sept rejette la proposition de m. le Maire tendant à voter la somme de 6336 francs provenant des fonds des mobilisés pour aider à la reconstruction du presbytère ...* »

• 23 mai 1874, rapport de l'architecte, M. Rogemond, à la demande du Sous-Préfet « *à l'effet d'étudier sur les lieux l'état général du presbytère, voir les travaux qu'il serait possible d'exécuter + l'intérêt économique et dresser un rapport conforme à nos impressions* ». « *Nous concluons qu'il est préférable sous le rapport de .. et dans l'urgence absolue d'une grande réparation de démolir le vieux presbytère et d'en reconstruire un mieux approprié... Cependant le projet qui fut dressé le 15 janvier 1864 par M. Rogemond architecte de l'arrondissement de Brive s'élevait à la somme totale de 13500 francs y compris la somme à valoir pour travaux imprévus et honoraires de l'architecte, comprenait pour un chiffre assez élevé le réemploi des matériaux provenant de la démolition de l'ancien presbytère. Depuis cette époque les matériaux et la main d'oeuvre ont augmenté et le même édifice ne pourrait être construit aux mêmes conditions. La dépense s'élèverait à 16200 francs...* »

• Cahier des charges produit par l'architecte le 25 juin 1874
Construction après démolition de l'ancien presbytère
Le sable nécessaire à la fabrication du mortier sera pris dans les ruisseaux de la commune, la chaux grasse proviendra des fours de Brive, elle sera de première qualité, la chaux hydraulique proviendra des meilleurs fours des environs de Brive et sera également de 1ère qualité. Le moellon vieux proviendra de la démolition de l'ancien presbytère. Le moellon neuf sera extrait des meilleures carrières situées dans les environs de Brive. Il ne sera employé que celui qui sera résistant, sans veines bousineuses et de bel échantillon. La pierre de taille provenant de la démolition sera réemployée autant que possible. La pierre neuve proviendra des meilleures carrières de Champagnac (Donzenac). La

couverture sera faite en ardoises de la démolition posées ...au moyen de clos forgés sur voliges en peuplier ... s'il est nécessaire d'emploi d'ardoises neuves, elles proviendront des carrières de Travassac et seront posées comme les vieilles...

• Devis du projet établi par M. Rogemond, architecte le 25 juin 1874 : 13 600 francs

• 6 août 1874 : « *... M. le président a donné lecture d'un rapport de M. Rogemond architecte à Brive par lequel il expose que le presbytère de Ste Féréole est dans un état de délabrement complet et que, vu l'improbabilité de la réponse il est indispensable de pourvoir à sa reconstruction. En conséquence M. Le Maire propose au Conseil Municipal de voter une somme de 6336 francs à prendre sur les fonds sans affectation provenant du remboursement qui doit être fait à la commune par l'État en 1875 et 1876 sur les emprunts des mobilisés. A la majorité de onze voix contre cinq, le Conseil Municipal après mure délibération rejette cette proposition et refuse tout projet ayant pour but la reconstruction d'un presbytère. Ensuite M. le Président propose de voter le supplément de traitement du vicaire. Cette proposition est rejetée par dix membres contre six.* »

• 16 janvier 1875 : « *François Champ architecte de l'arrondissement de Brive, nous sommes rendus sur l'invitation de M. le sous préfet au chef lieu de la commune de Ste Féréole à l'effet de nous assurer si le presbytère de cette était habitable. Après avoir examiné cette construction dans tous ses détails, nous avons reconnu qu'elle présentait de sérieux dangers... Nous concluons que toute cette construction a grandement souffert d'entretien, et qu'aujourd'hui elle est dans un tel état de ruine qu'il est impossible de l'habiter plus longtemps sans courir de réels dangers. Nous sommes d'avis que la commune aurait plus d'intérêt de démolir cet immeuble et de faire la construction d'un nouveau presbytère.* »

• 18 février 1875 : « *le maire a soumis au conseil municipal et aux plus forts imposés une lettre de M. le sous préfet qui autorise la réunion extraordinaire ci-dessus relatée à l'effet de prendre des mesures pour la reconstruction du presbytère. M. le maire a demandé au conseil composé comme il est dit ci-dessus de décider s'ils voulaient donner suite au vote compris dans la délibération du 24 juillet 1864. Le conseil après mure délibération est unanimement d'avis de repousser tout impôt extraordinaire et se refus à donner suite à la délibération du 24 juillet 1864.* » - « *M le Maire a invité le conseil municipal à voter une indemnité de logement à M. le Curé suffisante pour qu'il puisse se procurer un logement convenable pour lui et son vicaire. Le conseil municipal après mure délibération considérant que le presbytère peut être habité mais ne voulant pas montrer de mauvais vouloir au desservant de la commune, lui laisse l'alternative d'habiter le presbytère tel qu'il est ou de recevoir une indemnité annuelle de trois cents francs qui sera prise sur les fonds disponibles. Dans ce dernier cas, la jouissance du presbytère actuel et de ses dépendances reviendrait à la commune comme compensation de l'indemnité ci-dessus.* »

• 13 mai 1875 : « *... le conseil municipal a été invité par M. le Maire à prendre une délibération pour une proposition de bail pour le presbytère dans les bâtiments d'habitation de M. le Maire pour un loyer annuel de mille francs et d'émettre un vote pour faire les fonds suffisants pour faire face à ce loyer ; après mûr examen le conseil municipal se référant à une précédente délibération qui accorde une indemnité de trois cents francs pour le logement du desservant a refusé à l'unanimité moins M. le Maire, d'autoriser une indemnité supérieure à celle qui a été fixée précédemment attendu que les loyers ne sont pas tellement élevés à Ste Féréole pourqu'on ne puisse trouver un logement suffisant et convenable avec trois cents francs par an.* »



• 6 juin 1875 : « M. le Maire a donné lecture au conseil municipal d'un arrêté de M. le Préfet de la Corrèze en date du 22 mai 1875 par lequel le conseil municipal de la commune est mis en demeure de délibérer à nouveau sur l'indemnité de logement à fournir au desservant de cette commune dont le presbytère est inhabitable et de voter la somme de mille francs reconnue indispensable pour son logement. Le Conseil après délibération est d'avis de repousser la proposition de voter les mille francs demandés par l'administration et fait l'offre d'allouer la somme de cinq cent francs comme indemnité de logement... »

• La situation est telle au sein du Conseil Municipal que le Préfet a procédé à l'installation d'une commission municipale en remplacement du Conseil municipal : « l'an mil huit cent soixante quinze et le seize du mois d'août Mr le maire a donné lecture d'un arrêté de Mr le préfet en date du 14 août, étaient présents : Mrs Rousseau, maire, Cheynier adjoint, Migot Joseph, Aujol Jean Baptiste, Benoit Raymond, Blanc Jean Baptiste, Boulle Jean, Bourquet Jean, Delbos Jean, Duroux Pierre, Fage Jean, Lhomond Jean, Meynadie Jacques, Sicard Pierre, Salesses Jean, Treille Raymond, Treille Antoine, Verlhac Henry, Verlhac François. Ont refusé d'accepter Mrs Chalard et Alvinerie ... »

• Nouvel arrêté de Mr le Préfet daté du 19 août 1875 : « M.M. Lacour Jean et Chambon Jean, propriétaires à Ste Féréole sont nommés membres de la commission municipale de la commune de Ste féréole en remplacement de M. M. Chalard et Alvinerie non acceptants. »...

• « Le Vice-Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur, sur la proposition du Préfet de la Corrèze ... arrête : Article 1er : Est confirmé l'arrêté préfectoral du 14 août 1875 portant suspension du Conseil municipal de la commune de Ste Féréole, arrondissement de Brive (Corrèze). La durée totale de la suspension est potée à un an... Fait à Paris le 20 Août 1875. Signé L. Buffet »

• 28 août 1875 : « M. le Maire a donné lecture d'une lettre de M. le Préfet qui a nommé MM. Lacour Jean et Chambon Jean membres de la commission municipale de la commune de Sainte Féréole en remplacement de MM Chalard et Alvinerie démissionnaires... »

• Délibération du 24 septembre 1875, construction déclarée urgente moyennant la somme de 7000 francs, le curé prenait l'engagement de faire face à l'excédent du montant total du devis, soit avec les ressources de la fabrique, soit au moyen de subventions qu'il se proposait d'obtenir du gouvernement sans avoir de nouveau recours à la caisse municipale.

• 24 novembre 1875 : « Monsieur le Maire a proposé à la commission municipale d'affecter le reliquat des fonds de la mobilité remboursés par l'État à la dépense de reconstruction du presbytère de Ste Féréole... »

• Le 11 septembre 1876, Mr le préfet « considérant que M. Rousseau maire de Ste Féréole ne fait pas partie du Conseil Municipal de cette commune, que cet état de choses est contraire aux dispositions de l'article 1er de la loi du 12 août 1876, qu'en présence du refus de démission de M Rousseau il est urgent de mettre un terme à cette situation illégale. Arrête : article 1er : M. Rousseau est suspendu pour deux mois de ses fonctions de Maire de Ste Féréole... »

• Décret du Président de la République, Mal de Mac Mahon du 17 septembre 1876 : « Article 1er : Mr Rousseau, Maire de la Commune de Ste féréole (Corrèze) est révoqué. Article 2 : le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret. »

• 20 janvier 1877 : l'architecte « a opéré la reconnaissance des carrières propres à l'extraction des pierres ou moellons nécessaires à l'érection de ce bâtiment communal. Il croit

que celle qui paraît offrir les conditions nécessaires comme aussi pour la facilité des transports se trouve située au lieu-dit Louradour à la bifurcation de la route de Donzenac à Ste Féréole et du chemin conduisant au hameau de St Antoine... et appartient au sieur Sicard Antoine... qui refuse au sieur Verlhac entrepreneur adjudicataire l'exploitation de cette carrière. En conséquence, M le Préfet je vous prie, au nom et dans l'intérêt de cette commune de prendre un arrêté de prise de possession temporaire. »

• 26 mars 1877 : début des travaux – maire M. Labrousse - Construction d'un presbytère neuf en remplacement de la masure

• Décret du Président de la République, Mal de Mac Mahon du 4 octobre 1877 : M. M. Aubert et Chalard, adjoints au maire de la commune de Ste Féréole (Corrèze) sont révoqués. »...

• 24 novembre 1878 : « M. le Président a communiqué au conseil le décompte dressé par l'architecte des diverses dépenses faites pour la construction du presbytère s'élevant à la somme totale de 19 923, 36 francs et en même temps donne lecture d'une lettre de Monsieur le Sous Préfet de Brive en date du six novembre 1878 invitant cette assemblée à recevoir les travaux et a approuver ce décompte. »

25 juin 1879 : réception définitive des travaux. L'architecte est entendu pour la justification des dépenses supplémentaires : « - Qui est la cause de la somme dépensée en plus de la prévision ?

- Monsieur le Curé qui a toujours obligé l'architecte de recevoir ses ordres. Il n'était pas possible d'agir autrement puisqu'il était le maître absolu ».

« - A partir de cette date, 15 avril 1877, M. le Maire et la commission se sont-ils occupés des travaux ?

- Non

- L'architecte a-t-il connu la commission de surveillance : Non !

- Par qui l'architecte et l'entrepreneur ont-ils reçu des ordres pendant tout le cours des travaux ?

- Par M. le Curé !

- Par qui ces travaux ont ils été reçus provisoirement ?

- Par l'architecte et M. le Curé, heureux de prendre possession de l'immeuble ! ... »

• Réception définitive des travaux prononcée le 27 juin 1879 en présence M. le Maire, le Président et le Trésorier de la Fabrique, de M. Verlhac entrepreneur et M. Rogemond, architecte

• Prise possession du presbytère par le curé : 16 novembre 1879

• 8 juillet 1883 : délibération du Conseil Municipal pour paiement du solde des travaux de construction du presbytère à M. François Verlhac adjudicataire des travaux. Le mémoire a été établi le 8 octobre 1878 par M Rogemond Eugène, architecte

Cote 20/1361

1911 : travaux de réparation par M. BEZANGER Léonard de Lajoinie (maire Antoine Lacombe)

1890 : réfection du mur de terrasse du presbytère – par qui ? Conseil de fabrique n'a pas les moyens et le Conseil Municipal ne veut pas

Qu'est ce qu'une Fabrique ?

C'est un groupe de clercs (membres du clergé) et de laïcs chargés de l'administration des biens de la paroisse. Avant la Révolution ces groupes étaient nommés « fabriques d'église », et furent supprimées sous la Révolution. Les « Conseils de fabrique » sont établis en 1802 par le Concordat.

Ils ont en charge : le budget de la fabrique, l'acceptation des dons et legs et l'emploi de leur produit, les marchés et travaux, les emprunts La loi du 5 avril 1884 obligeait les communes à pourvoir, en cas d'insuffisance de revenus de la fabrique, aux grosses réparations des églises et presbytères, s'ils leur appartenaient. Elles devaient aussi loger le curé ou lui servir une indemnité de logement.

Les conseils de fabrique seront dissous en 1905 lors de la promulgation de la loi séparant l'Église et l'État et deviendront des « associations cultuelles ». Les fabriques d'église existent encore en Alsace-Lorraine et sont régies par le décret du 30 décembre 1809, complété et modifié à diverses reprises et, en dernier lieu, par le décret du 18 mars 1992.



MARIAGES

3 mariages célébrés du 1^{er} février 2018 au 30 juin 2018



NAISSANCES

Enzo BORDAS, *né le 15 février 2018*
de Benoit Pierre BORDAS et Audrey MOLINA
Le Moulin Haut

Mya BLANC, *née le 4 mars 2018*
de Vincent BLANC et Coralie ANTONI
5 Impasse Bois La Garenne

Maëlla Hélène SCHMITT, *née le 7 mars 2018*
de Aurélie Catherine SCHMITT
24 Avenue de la Chapelle

Maël André BOUILLAGUET, *né le 19 avril 2018*
de Maxime BOUILLAGUET et Maëlys Pauline PEYRAMAURE
Le Pératetel

Liaam Andrew BOUILLAGUET, *né le 5 mai 2018*
de Quentin Franck BOUILLAGUET et Stéphanie DA SILVA
Le Pilard

Hugo CUCCIOL, *né le 19 mai 2018*
de Thomas Maurice Robert CUCCIOL et Mélanie VIGNERON
6 Impasse Les Bois du Colombier

Eda SARAC, *née le 28 mai 2018*
de Mahmut SARAC et Nuray BÜLBÜL
15 Rue des Pradelles



DECES

Renée MENEYROL veuve LAVAUD, 84 ans
Coulrier
Décédée le 19 février 2018

Michel Jean-Pierre ANTONI, 71 ans
4 Avenue de la République
décédé le 9 mars 2018

Fernande BARRIER veuve LACHEZE, 85 ans
Sauvagnac
Décédée le 17 mars 2018

Louis Albert DRULIOLLES, 95 ans
Le Noyer
Décédé le 11 mars 2018

Eric Thierry CHAIGNEAU, 56 ans
Berchat
Décédé le 7 avril 2018

Daniel KUNTZ, 63 ans
Maison d'Accueil Spécialisée
Décédé le 7 avril 2018

Mireille DAUDY, 47 ans
3 Place de l'Eglise
Décédée le 13 avril 2018

Henri Etienne BOUYSSOUS, 89 ans
5 Avenue de la Liberté
Décédé le 25 avril 2018

Christiane CEYROLLES épouse TERRIAC, 66 ans
Laubeyrie
Décédée le 21 mai 2018

Roxane ROUBISCOUL LAPEYRE, 58 ans
Le Mas
Décédée le 6 juin 2018

ERRATUM

Suite à des erreurs parues dans le dernier numéro, la municipalité présente ses excuses à Mme Liliane LESCURE, Mr Jean-Claude ESCURE, Monsieur Eric BOUYOUX et leurs familles respectives.

Raymonde Bernadette TARIF,
épouse ESCURE, 69 ans
Route de Brive
Décédée le 17 janvier 2017

Françoise Michèle BREGERAS,
épouse BOUYOUX, 57 ans
Le Pontal
Décédée le 30 janvier 2017

Jeanne Paulette LHOMOND,
veuve VALERY, 94 ans
23 Avenue du 8 mai
Décédée le 24 septembre 2017



2nd SEMESTRE 2018

JUILLET - AOÛT

Tous les jeudis : Marché des producteurs de pays à partir de 17H - Place de l'église

29 juillet : Les Puces d'été et balade organisée par la Comité des Fêtes - Place des Marchés

30 août : Don du Sang - Salle du temps libre

SEPTEMBRE

07 - 08 - 09 : Fête annuelle

16 : Journées du Patrimoine

« Hommage aux soldats décédés pendant la Guerre 1914-1918 »

Spectacle « La Fleur au Fusil »

La Grande Salle

22 : 40 ans Syndicat des Initiatives

La Grande Salle

29 : Repas - La Grande Salle organisé par l'Association Loris Enfant Sourire

OCTOBRE

13 : Représentation de Théâtre « Ma Colocataire est une garce »

La Grande Salle proposé par la municipalité

NOVEMBRE

11 : Commémoration du centenaire de l'Armistice

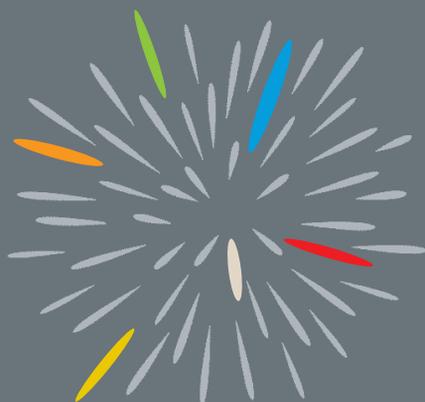
17 : Cérémonie de la Besse

17 : LOTO du Foot - La Grande Salle

DECEMBRE

28 : Don du Sang - Salle du Temps Libre

31 : Reveillon de la Saint-Sylvestre



MAIRIE DE SAINTE-FÉREOLE - 3 Square du 14 juillet - 19270 SAINTE FEREOLE
Tél : 05.55.85.78.00 - Fax : 05.55.85.66.65
Courriel : mairie.stefereole@wanadoo.fr

www.sainte-feroele.fr

MAIRIE ■ 05.55.85.78.00

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Le samedi de 8h30 à 11h (fermée en juillet et août)

ECOLE PRIMAIRE ■ 05.55.85.78.53

ECOLE MATERELLE ■ 05.55.85.68.67

MAISON DE L'ENFANCE ■ 05.55.84.25.87

ACCUEIL DE LOISIRS ■ 05.55.22.73.87

MÉDECIN / Docteur Paraud ■ 05.55.18.08.63

Docteur Caillonneau ■ 05.55.24.04.42

INFIRMIÈRES ■ 05.55.85.65.91

Mmes THOMAS, NESPOUX, VIEILLEFOND

PODOLOGUE ■ 05.55.22.17.28

DELPY Caroline

KINÉSITHÉRAPEUTE ■ 05.55.22.15.54

CERMAK Vladimir

PHARMACIE ■ 05.55.85.68.72

COUDERC Emmanuelle

CORRESPONDANT PRESSE ■ 06.74.48.59.31

LOISEL Marc

INSTANCE DE COORDINATION DE L'AUTONOMIE DU CANTON D'ALLASSAC ■ 05.55.85.73.79

Permanence en mairie sur rendez-vous

ASSISTANTE SOCIALE ■ 05.19.07.81.31

MSD Brive Est / Mme Françoise PESTEL-BESSE

Permanence en mairie les 2^{ème} et 4^{ème} mardi du mois

(sur rendez-vous)

MISSION LOCALE ■ 05.55.17.73.00

Pour les jeunes de 16 à 25 ans

(sur rendez-vous une fois par mois)

MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE ■ 05.55.85.66.43

LA POSTE - MAISON DE SERVICES AU PUBLIC ■ 05.55.85.74.00

Lundi - Mardi - Jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h

Mercredi de 9h15 à 12h et de 13h30 à 15h

Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h50

TAXI ■ 06.72.28.18.34

SARL TAXI SAINTE FEREOLE / Mme Patry

Pour les personnes âgées de plus de 65 ans de la commune et n'ayant pas de véhicule ou ayant des difficultés à se déplacer, pris en charge par le Centre Communal d'Action Social. Déplacement sur la commune (dans la limite de 12 km aller/retour) ou sur Brive ou Tulle pour un rendez-vous médical ou administratif (dans la limite de 70 € par déplacement). Le montant de la prise en charge du taxi (2,30€) reste à la charge de l'utilisateur.

TRANSPORT À LA DEMANDE ■ 05.55.74.20.13

AGGLO

Vous devez réserver au plus tard la veille avant 17h. Vous choisissez votre arrêt de départ et d'arrivée, et votre horaire. Ce service est mis en place les mardis et jeudis après-midi. Le prix du transport est de 2,10€ l'aller-retour.

AGGLO

Maison de l'Urbanisme et de l'Habitat ■ 05.55.74.08.08

Service Assainissement ■ 05.55.74.70.15

Déchetterie Malemort ■ 05.55.92.07.18

Ouvert tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 18h

GENDARMERIE DE DONZENAC ■ 05.55.85.69.50

SAPEURS POMPIERS ■ 18 ou 112 (mobiles)

SMUR ■ 15

POLICE SECOURS ■ 17